

# Cadre de renforcement des compétences et de la gouvernance en matière de données et d'information sur la santé de l'ICIS

## Trousse d'outils



Institut canadien  
d'information sur la santé  
Canadian Institute  
for Health Information

La production du présent document est rendue possible grâce à un apport financier de Santé Canada et des gouvernements provinciaux et territoriaux. Les opinions exprimées dans ce rapport ne représentent pas nécessairement celles de Santé Canada ou celles des gouvernements provinciaux et territoriaux.

Tous droits réservés.

Le contenu de cette publication peut être reproduit tel quel, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, uniquement à des fins non commerciales pourvu que l'Institut canadien d'information sur la santé soit clairement identifié comme le titulaire du droit d'auteur. Toute reproduction ou utilisation de cette publication et de son contenu à des fins commerciales requiert l'autorisation écrite préalable de l'Institut canadien d'information sur la santé. La reproduction ou l'utilisation de cette publication ou de son contenu qui sous-entend le consentement de l'Institut canadien d'information sur la santé, ou toute affiliation avec celui-ci, est interdite.

Pour obtenir une autorisation ou des renseignements, veuillez contacter l'ICIS :

Institut canadien d'information sur la santé  
495, chemin Richmond, bureau 600  
Ottawa (Ontario) K2A 4H6  
Téléphone : 613-241-7860  
Télécopieur : 613-241-8120  
[icis.ca](http://icis.ca)  
[droitdauteur@icis.ca](mailto:droitdauteur@icis.ca)

© 2020 Institut canadien d'information sur la santé

Comment citer ce document :

Institut canadien d'information sur la santé. *Cadre de renforcement des compétences et de la gouvernance en matière de données et d'information sur la santé de l'ICIS : trousse d'outils*. Ottawa, ON : ICIS; 2020.

This publication is also available in English under the title *CIHI's Health Data and Information Governance and Capability Framework: Toolkit*.

# Table des matières

Introduction . . . . .	4
Public cible, objectifs et exemples d'utilisation . . . . .	4
Le cadre . . . . .	5
Volets . . . . .	5
Catégories des compétences . . . . .	6
Description des compétences . . . . .	7
Compétences de base . . . . .	8
Compétences fondamentales . . . . .	8
Compétences complémentaires . . . . .	9
Compétences habilitantes . . . . .	11
Guides d'évaluation . . . . .	12
Évaluation de la concordance au sein des réseaux . . . . .	12
Phase de planification — exemple . . . . .	14
Phase d'exécution — exemple . . . . .	14
Phase de suivi — exemple . . . . .	15
Autoévaluation des organismes . . . . .	16
Phase de planification — exemple . . . . .	18
Phase d'exécution — exemple . . . . .	19
Phase de suivi — exemple . . . . .	20
Annexe A : Modèles d'évaluation . . . . .	21
Annexe B : Résumés des compétences et de la gouvernance en matière de données et d'information sur la santé . . . . .	31

# Introduction

La présente trousse d'outils est un document complémentaire au *Cadre de renforcement des compétences et de la gouvernance en matière de données et d'information sur la santé de l'ICIS*. Elle comprend une brève description des 28 compétences en matière de données et d'information sur la santé, un guide d'autoévaluation de ces compétences destiné aux organismes et un guide d'évaluation de la concordance de ces compétences au sein des réseaux d'organismes. Ces outils s'accompagnent du modèle d'autoévaluation destiné aux organismes et du modèle d'évaluation de la concordance (ou cohérence) au sein des réseaux ([annexe A](#)), ainsi que de résumés des compétences de base et des compétences fondamentales ([annexe B](#)).

Les utilisateurs de la trousse d'outils peuvent choisir le type d'évaluation à réaliser (évaluation de la concordance au sein des réseaux ou autoévaluation des organismes), puis consulter le guide correspondant. Au besoin, ils peuvent utiliser les résumés des compétences de base et des compétences fondamentales en matière de données et d'information sur la santé. Les compétences sont présentées intégralement dans une trousse d'outils complémentaire, qui peut être obtenue sur demande auprès de l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) à [gouvernancedesdonnees@icis.ca](mailto:gouvernancedesdonnees@icis.ca).

## Public cible, objectifs et exemples d'utilisation

Le présent document s'adresse aux organismes d'information sur la santé canadiens (p. ex. les ministères de la Santé, les autorités sanitaires et les organismes de santé, de prestation des soins et de recherche en santé).

La trousse d'outils fournit

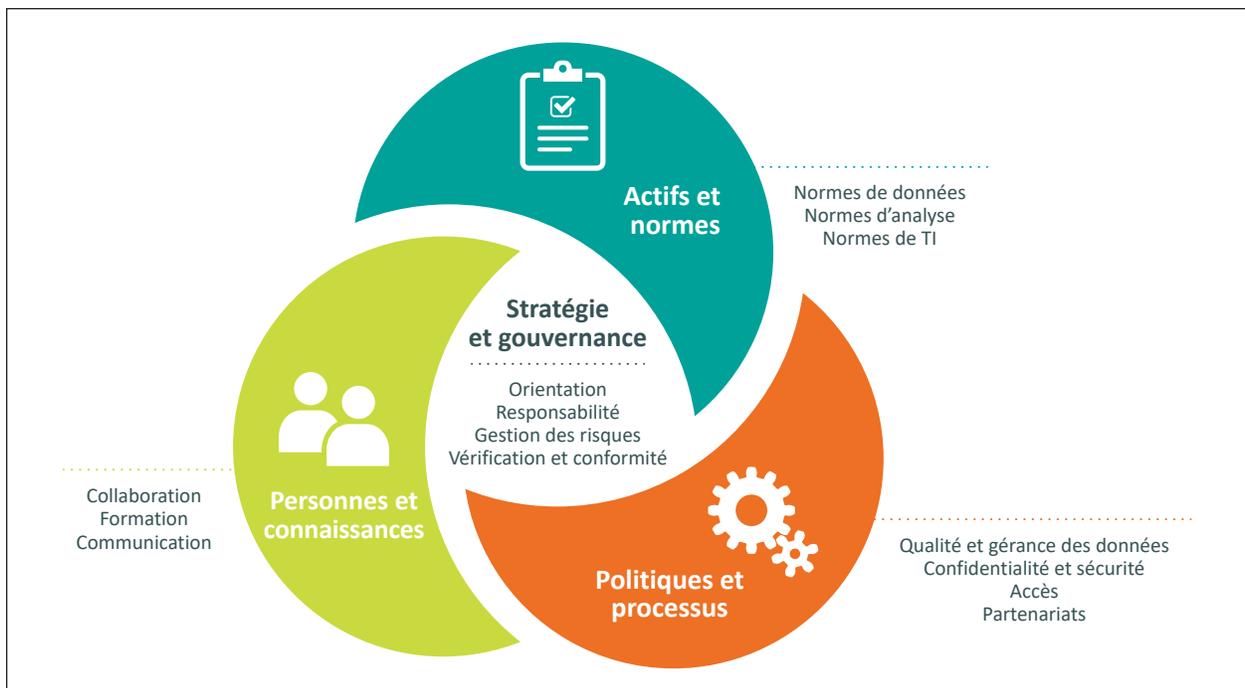
- un guide et un modèle d'**autoévaluation** pour aider les organismes à analyser leurs principales compétences et leur gouvernance en matière de données et d'information sur la santé, à **prévoir** leur évolution et à **prioriser** les domaines d'amélioration;
- un guide et un modèle qui aident les réseaux d'organismes à **repérer les éléments de leurs principes, de leurs pratiques et de leur contenu qu'il serait utile de mettre en concordance** pour la réalisation des objectifs communs, et à définir la **portée de ce travail de mise en concordance**;
- un **langage commun** qui facilite la collaboration entre organismes, et établit une structure qui permet l'échange constructif de pratiques exemplaires et de leçons de manière à favoriser l'amélioration et la concordance.

Les organismes d'information sur la santé peuvent utiliser le cadre et la trousse d'outils connexe comme

- **liste de vérification pour ne rien laisser au hasard** dans l'analyse des risques, des difficultés et des possibilités;
- **outil pour repérer et prioriser les possibilités d'amélioration générale** des compétences et de la gouvernance en matière de données et d'information, en misant d'abord sur les compétences de base et fondamentales;
- **ressource fournissant un langage commun aux organismes d'un réseau pour cibler, prioriser et structurer** les volets dans lesquels la concordance doit être accrue au sein du réseau;
- **cadre pour définir les compétences fondamentales requises** afin d'exercer la gouvernance et de réaliser des activités touchant des données et informations avancées, par exemple dans le domaine de l'intelligence artificielle.

## Le cadre

### Volets



Le cadre de renforcement des compétences et de la gouvernance en matière de données et d'information sur la santé de l'ICIS comporte 4 volets, couvrant chacun un sous-ensemble de compétences :

- **Le volet de la stratégie et de la gouvernance** définit l'orientation, les responsabilités et la surveillance générales d'un programme de données et d'information sur la santé efficace. Les compétences associées à ce volet comprennent une stratégie clairement définie pour atteindre les résultats voulus par suite de l'utilisation stratégique des données et de l'information sur la santé, des modèles de gouvernance et de responsabilité, et des processus visant à surveiller la conformité et à en faire état.
- **Le volet des politiques et des processus** définit les activités qui régissent la collecte, le traitement, l'analyse et l'échange de données et d'information fiables sur la santé. Les compétences associées à ce volet comprennent la gestion, la qualité, la conformité, la confidentialité et la sécurité des données, l'accès à ces dernières et les partenariats en matière de données qui définissent collectivement le fonctionnement interne et externe de l'organisme en vue de garantir l'efficience, l'efficacité, l'intégrité et la protection.
- **Le volet des actifs et des normes** structure les banques de données et d'information sur la santé, conformément aux exigences énoncées dans les politiques et les processus, de manière à obtenir les résultats stratégiques et opérationnels attendus. Les compétences associées à ce volet comprennent les banques de données organisationnelles, les normes, les modèles de données et les enseignements analytiques qui jettent les bases des données collectives de l'organisme ou du réseau.
- **Le volet des personnes et des connaissances** permet aux personnes — notamment aux intervenants et aux membres du personnel — de favoriser et d'améliorer l'efficacité et le maintien des processus, des politiques, des structures et de la gouvernance. Les compétences associées à ce volet comprennent la collaboration, la formation et la communication, tant à l'interne qu'à l'externe.

## Catégories des compétences

Les 28 compétences du cadre de renforcement des compétences et de la gouvernance en matière de données et d'information sur la santé de l'ICIS sont classées comme suit :

- **Compétences de base** : inhérentes aux activités de gestion des données et de l'information sur la santé, elles couvrent l'accès aux données et à l'information, la confidentialité et la sécurité des données, les actifs organisationnels et la collaboration.
- **Compétences fondamentales** : combinées aux compétences de base, elles forment les assises des activités liées aux données et à l'information sur la santé et couvrent l'élaboration de stratégies, la gouvernance, la gestion des risques, les normes et modèles de données, de même que les enseignements analytiques.

- **Compétences complémentaires** : s'inscrivant dans le prolongement des compétences fondamentales, elles permettent aux organismes de tirer profit d'une valeur ajoutée et de possibilités élargies et couvrent la collaboration, les politiques et processus, la gestion de programmes et la conformité.
- **Compétences habilitantes** : elles donnent forme aux pratiques et aux techniques qui permettent l'atteinte des résultats organisationnels.

La description des compétences figure ci-dessous. Des résumés des **compétences de base** et des **compétences fondamentales** sont offerts à l'[annexe B](#). Vous trouverez également des résumés de l'ensemble des compétences (y compris des **compétences complémentaires** et des **compétences habilitantes**) dans une trousse d'outils complémentaire pouvant être obtenue sur demande auprès de l'ICIS, à [gouvernancedesdonnees@icis.ca](mailto:gouvernancedesdonnees@icis.ca).

Les commentaires sur les résumés des compétences sont les bienvenus, puisqu'ils permettent l'échange d'information entre les utilisateurs du cadre de renforcement des compétences et de la gouvernance en matière de données et d'information sur la santé de l'ICIS.

## Description des compétences

Les tableaux suivants présentent la description des compétences, organisées par catégories. Le code figurant dans la colonne de gauche désigne le volet dans lequel s'inscrit la compétence :

- SG : stratégie et gouvernance
- PP : politiques et processus
- AN : actifs et normes
- PC : personnes et connaissances

Ces tableaux renvoient aux résumés qui figurent à l'[annexe B](#) et à la trousse d'outils complémentaire contenant les définitions et décrivant les pratiques, les artéfacts et l'échelle de mesure servant à l'autoévaluation.

## Compétences de base

Code	Compétence	Description
<a href="#">PP1</a>	Politiques et processus de respect de la vie privée s'appliquant aux données et à l'information sur la santé	Principes, cadres, politiques et processus visant à garantir la conformité aux exigences réglementaires et légales sur le respect de la vie privée; cette compétence comprend les autorités législatives, les structures de gouvernance, la gestion des consentements, la conformité, la formation et la gestion des incidents
<a href="#">PP2</a>	Politiques et processus de sécurité des données et de l'information sur la santé	Principes, cadres, politiques et processus visant à garantir la sécurité des plateformes technologiques de données et des cheminements des données, ce qui comprend les responsabilités et les exigences connexes, ainsi que les évaluations de la vulnérabilité des données et des menaces et risques
<a href="#">PP3</a>	Politiques et processus liés à l'échange de données et d'information sur la santé ainsi qu'à l'accès à celles-ci	Principes, cadres, politiques et processus visant l'accès aux données et à l'information sur la santé; cette compétence comprend l'échange de données et l'accès aux données par divers types d'organismes, selon les lois, les mandats et les critères d'acceptabilité sociale en matière de confidentialité
<a href="#">AN1</a>	Contenu et répertoire des banques de données et d'information sur la santé de l'organisme	Banques de données et d'information sur la santé détenues par l'organisme, ce qui comprend l'inventaire et la provenance des données de ces actifs, ainsi que les registres des cheminements de données (entrées et sorties)
<a href="#">PC1</a>	Plan de collaboration avec les intervenants en matière de données et d'information sur la santé	Approche, efforts et échéancier visant la collaboration avec les intervenants en ce qui concerne le carnet de route, la gouvernance, les politiques, les processus, les actifs et les normes en matière de données et d'information sur la santé, et visant la prise en compte de leurs points de vue dans la gestion des données et de l'information sur la santé

## Compétences fondamentales

Code	Compétence	Description
<a href="#">SG1</a>	Carnet de route en matière de données et d'information sur la santé	Énoncé de vision, portée, orientation et principes permettant à l'organisme de tirer une valeur stratégique des données et de l'information sur la santé; cette compétence comprend l'harmonisation avec la stratégie, les cibles et les mesures organisationnelles globales, ainsi que le carnet de route général
<a href="#">SG2</a>	Modèle de gouvernance stratégique en matière de données et d'information sur la santé	Structure de gouvernance des données et de l'information sur la santé, qui prend en compte les intervenants internes et externes et comprend l'orientation stratégique, la supervision, le recours aux échelons supérieurs et la prise de décisions pour assurer l'harmonisation avec les principes globaux et le carnet de route en matière de données et d'information sur la santé

Code	Compétence	Description
<a href="#">SG3</a>	Modèle de gouvernance opérationnelle en matière de données et d'information sur la santé	Rôles et responsabilités associés aux pouvoirs décisionnels en matière de données et d'information sur la santé, aux activités de fonctionnement, à la formation et à la relation avec la gouvernance des programmes de technologies numériques et de TI
<a href="#">SG4</a>	Gestion des risques en matière de données et d'information sur la santé	Cadre définissant la gestion des risques et le degré de tolérance aux risques liés aux données et à l'information sur la santé au sein de l'organisme, les processus d'évaluation des risques individuels et les pouvoirs décisionnels consécutifs à l'analyse; cette compétence comprend les stratégies d'atténuation et de gestion des risques et s'applique aux risques négatifs et positifs
<a href="#">AN2</a>	Normes de données organisationnelles	Ensemble de normes relatives au contenu des données qui apportent de la valeur et une structure aux données de l'organisme, ainsi que de normes d'échange de données qui simplifient le cheminement des données entre les systèmes et permettent une interaction utile dans les processus opérationnels
<a href="#">AN3</a>	Modèle de données organisationnel	Modèles de nature conceptuelle, logique et physique des banques de données sur la santé au niveau de l'organisme, qui dressent un portrait cohérent et utile des données et de leurs interrelations; cette compétence comprend les diagrammes, le glossaire des données et les dictionnaires de données techniques de l'organisme
<a href="#">AN4</a>	Pratiques liées aux enseignements tirés des données et de l'information sur la santé de l'organisme	Actifs d'analyse des données sur la santé de l'organisme, et ensemble de pratiques analytiques en place permettant l'aide à la prise de décisions fiables et éthiques, et la production d'éléments d'intelligence d'affaires, d'indicateurs, d'algorithmes et de rapports par l'organisme

## Compétences complémentaires

Code	Compétence	Description
<a href="#">SG6</a>	Gestion des programmes de données et d'information sur la santé	Mise en place et exécution d'un programme cohérent et éthique de données et d'information sur la santé à l'échelle de l'organisme, qui établit un cadre pour la définition des priorités, l'élaboration et la supervision des initiatives sur les données et l'information sur la santé, la structure de gestion des changements touchant les personnes, et la communication des résultats à la direction
<a href="#">SG7</a>	Respect et vérification des politiques liées aux données et à l'information sur la santé	Cadre pour l'examen de la conformité aux lois, aux politiques, aux décisions organisationnelles, aux normes de données, aux critères de qualité et aux exigences sur le respect de la vie privée; cette compétence comprend les pratiques de surveillance, les mesures de correction et les leçons tirées des problèmes de conformité

Code	Compétence	Description
PP4	Politiques et processus liés au cycle de vie des données	Principes, cadres, politiques et processus visant la gestion du cycle de vie complet des données sur la santé et des dossiers, pour en permettre l'utilisation par les intervenants à l'échelle locale et par des partenaires de confiance; cette compétence comprend la collecte et la préparation des données, leur couplage et leur regroupement, ainsi que les activités de maintenance continue
PP5	Politiques et processus liés aux normes de données	Principes, cadres, politiques et processus visant l'adoption et le déploiement de normes relatives au contenu des données, de normes d'échange des données, de données de référence et de spécifications connexes, comme des lignes directrices et des éléments de communication et d'évaluation
PP6	Politiques et processus liés à la qualité des données et de l'information sur la santé	Principes, cadres, politiques et processus visant à garantir la pertinence, l'exactitude, la fiabilité, la comparabilité, la cohérence, l'actualité, la ponctualité, l'accessibilité et la clarté des données et de l'information sur la santé
PP7	Politiques et processus d'anonymisation des données	Principes, cadres, politiques et processus visant l'anonymisation, le regroupement et la dépersonnalisation des données aux niveaux appropriés, y compris des données ouvertes; cette compétence tient compte des risques liés à la granularité des données produisant les enseignements et des risques de violation de la vie privée
PP9	Politiques et processus de gestion des changements liés aux données	Principes, cadres, politiques et processus visant la gestion et la coordination des changements aux données et aux cheminement des données au sein des systèmes et organismes ainsi qu'entre eux; cette compétence comprend la mise à jour des principaux artefacts de données permettant de stocker les connaissances
PP10	Politiques et processus liés aux données et à l'information sur la santé s'appliquant aux fournisseurs	Principes, cadres, politiques et processus visant la collaboration avec les fournisseurs, ce qui comprend les exigences d'approvisionnement et les demandes de propositions, les normes de données, les mesures de protection et les politiques pertinentes sur la propriété intellectuelle pour ce qui concerne les données et l'information sur la santé; cette compétence établit précisément les responsabilités des fournisseurs par la conclusion d'ententes
PP11	Politiques et processus liés aux données et à l'information sur la santé des peuples autochtones	Principes, cadres, politiques et processus visant le traitement des données et de l'information sur la santé des peuples autochtones (Premières Nations, Inuits et Métis) conformément à leurs principes en matière d'acquisition, de stockage et d'utilisation des données ainsi que d'accès aux données
PC2	Plan de communication interne lié aux données et à l'information sur la santé	Approche, efforts et échéancier visant la communication interne en ce qui concerne le carnet de route, la gouvernance, les politiques, les processus, les actifs et les normes en matière de données et d'information sur la santé, et visant la prise en compte des points de vue des intervenants internes dans la gestion des données et de l'information sur la santé

Code	Compétence	Description
PC3	Plan relatif à l'effectif du secteur des données et de l'information sur la santé	Approche, évaluation de l'offre et de la demande de personnel et échéancier visant à répondre aux besoins de l'organisme en compétences en matière de données et d'information sur la santé, pour qu'il puisse réaliser son mandat touchant la gestion, l'analyse, la sécurité, la confidentialité et les autres activités s'appliquant aux données et à l'information sur la santé
PC4	Programme de renforcement des connaissances sur les données et l'information sur la santé	Programme de formation, approche et modules visant à informer le public cible (p. ex. employés, direction, conseil d'administration) des principaux sujets d'intérêt en matière de données et d'information sur la santé, ce qui comprend la gestion des données et de l'information, la confidentialité, l'éthique, l'accès, l'analytique avancée et la gouvernance

## Compétences habilitantes

Code	Compétence	Description
SG5	Cycle de vie des projets relatifs aux données et à l'information sur la santé	Prolongement du cycle de vie habituel des projets (p. ex. pour le développement de logiciels ou la mise en place de logiciels de fournisseurs) en vue de l'intégration aux modèles de responsabilités stratégiques et opérationnelles en matière de données et d'information sur la santé
PP8	Politiques et processus liés aux droits de propriété intellectuelle s'appliquant aux données et à l'information sur la santé	Principes, cadres, politiques et processus visant la gestion et la reconnaissance des éléments de propriété intellectuelle s'appliquant aux données et à l'information sur la santé, ce qui comprend les droits de publication et le partage de la valeur
AN5	Pratiques organisationnelles d'analytique avancée	Application des pratiques d'analytique avancée (p. ex. apprentissage automatique, intelligence artificielle, analytique prédictive), et essais visant à générer des enseignements utiles; cette compétence tient compte des considérations éthiques associées aux perspectives générées
PC5	Programme d'amélioration des compétences en matière de données et d'information sur la santé	Mise en place et exécution continue d'un programme d'amélioration des compétences en matière de données et d'information sur la santé, qui prévoit l'autoévaluation périodique des compétences et qui établit des exigences relatives aux besoins opérationnels futurs, des analyses des lacunes et un plan d'élimination des lacunes

# Guides d'évaluation

## Évaluation de la concordance au sein des réseaux

Le présent guide vise à aider les réseaux d'organismes d'information sur la santé à repérer les éléments qu'ils doivent normaliser pour la réalisation des objectifs communs et à définir la portée de ce travail de mise en concordance. Il leur permettra de cerner et de prioriser les possibilités d'amélioration des politiques et des pratiques au sein du réseau. Une telle évaluation devrait aider les membres du réseau à améliorer leurs compétences et leur gouvernance en matière de données et d'information sur la santé, en plus de définir la forme que prendra leur collaboration et les activités de surveillance continue des résultats.

Au sein du réseau, la concordance pour chacune des compétences peut se situer à l'un des degrés suivants :

- **Normalisée** : la compétence est mise en œuvre de la même façon par tous les membres du réseau
- **Harmonisée** : la compétence est mise en œuvre dans le cadre d'une démarche fortement concertée des membres
- **Coordonnée** : la compétence est structurée dans le cadre d'un système cohérent et mise en œuvre de façon indépendante par les organismes
- **En autonomie** : la compétence est mise en œuvre de façon indépendante par les organismes

L'une des étapes importantes du processus d'évaluation de la concordance au sein du réseau consiste à définir des objectifs précis et la portée de l'évaluation avec les responsables du projet. L'équipe chargée de l'évaluation peut s'appuyer sur les lignes directrices suivantes dans la poursuite des résultats attendus :

- **Objectifs** : l'équipe précise les objectifs globaux de l'évaluation de la concordance au sein du réseau et les résultats attendus.

- **Portée de l'évaluation :**
  - **Compétences et gouvernance en matière de données et d'information sur la santé :** l'équipe détermine les compétences qui s'inscriront dans la portée de l'évaluation, en fonction des objectifs établis. Selon les capacités du réseau et de l'équipe de projet, l'évaluation peut d'abord se limiter aux compétences de base ou aux compétences de base et compétences fondamentales.
  - **Organismes membres :** l'équipe détermine quels membres du réseau seront invités à participer à l'évaluation.
- **Expertise :** l'équipe doit détenir l'expertise nécessaire à la réalisation de l'évaluation au sein du réseau, compte tenu des objectifs et de la portée de l'évaluation. Le chef de projet doit avoir une connaissance approfondie des données et de l'information sur la santé et bien connaître les organismes du réseau.
- **Établissement du degré de concordance au sein du réseau :** l'équipe définit la marche à suivre pour évaluer le degré de concordance d'une compétence donnée au sein du réseau. Elle détermine également si elle établira le degré de concordance général pour la compétence ou visera un degré plus élevé de granularité. Par exemple, l'évaluation des politiques et des processus de respect de la vie privée peut faire état de modèles d'évaluation des incidences sur la vie privée « normalisés », mais de processus d'évaluation des incidences sur la vie privée « coordonnés » à l'échelle du réseau.

L'[annexe A](#) fournit un modèle pour recueillir l'information pendant l'évaluation. Les tableaux ci-dessous présentent un exemple détaillé des phases de planification, d'exécution et de suivi d'un processus d'évaluation.

## Phase de planification — exemple

<b>Objectif</b>	Établir le mandat du projet d'évaluation de la concordance des compétences en matière de données et d'information sur la santé au sein du réseau et le plan de projet connexe, déterminer les participants et les ressources du projet, et faire approuver le tout
<b>Intrants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsable de l'évaluation de la concordance des compétences en matière de données et d'information sur la santé au sein du réseau (échelon des cadres ou des directeurs)</li> <li>• Chef du projet d'évaluation</li> <li>• Évaluation antérieure réalisée (le cas échéant)</li> </ul>
<b>Processus</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Organiser une réunion entre le responsable et le chef de projet, qui détermineront les aspects suivants du mandat du projet : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectifs du projet</li> <li>• Portée de l'évaluation (organismes membres et compétences en matière de données et d'information sur la santé)</li> <li>• Hypothèses et contraintes (p. ex. exhaustivité de l'évaluation, échéancier)</li> <li>• animateurs des séances d'évaluation et participants</li> <li>• Approche générale employée pour l'évaluation (p. ex. ateliers, entretiens individuels)</li> <li>• Communication des résultats et suivi</li> </ul> </li> <li>2. Rédiger le mandat du projet en fonction des résultats de la réunion</li> <li>3. Passer en revue le mandat avec le responsable de l'évaluation</li> <li>4. Préparer le plan de projet détaillé (structure de répartition des travaux, échéancier, participants, etc.)</li> <li>5. Soumettre le plan de projet à l'approbation du responsable de l'évaluation</li> </ol>
<b>Extrants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mandat du projet approuvé</li> <li>• Plan de projet et budget approuvés</li> <li>• Liste des animateurs des séances et des participants confirmés</li> </ul>
<b>Indications supplémentaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Portée : une évaluation initiale pourrait se limiter à un sous-ensemble de compétences (p. ex. compétences de base et compétences fondamentales)</li> <li>• Processus : pour que les membres prennent connaissance du point de vue des autres et parviennent à un consensus, il pourrait être plus efficace d'effectuer l'évaluation sous forme de séance de groupe</li> <li>• Participants : il s'agira en général des dirigeants des organismes membres qui connaissent bien leur organisme et peuvent offrir un point de vue éclairé sur les résultats au sein du réseau</li> </ul>

## Phase d'exécution — exemple

<b>Objectif</b>	Exécuter le plan du projet d'évaluation de la concordance des compétences en matière de données et d'information sur la santé au sein du réseau pour définir le degré de concordance de chaque compétence s'inscrivant dans la portée du projet et son importance pour le réseau
<b>Intrants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mandat, plan et budget approuvés pour le projet</li> <li>• Liste des animateurs des séances et des participants confirmés</li> <li>• Plan d'activité ou stratégie des organismes du réseau</li> </ul>

<b>Processus</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Organiser un ou plusieurs ateliers ou entretiens individuels, selon ce que prévoit le plan de projet</li> <li>2. Pendant les ateliers ou entretiens, appliquer le modèle d'évaluation, en procédant rangée par rangée ou catégorie par catégorie, et déterminer <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'importance de la compétence au sein du réseau (aucune/minime, utile, nécessaire, essentielle)</li> <li>• le degré de concordance de la compétence (normalisée, harmonisée, coordonnée ou en autonomie)</li> <li>• les remarques et mesures de suivi associées à l'évaluation de la compétence (p. ex. processus qui pourraient être harmonisés, organisme qui pourrait être responsable de la mesure de suivi)</li> </ul> </li> <li>3. Regrouper les mesures de suivi découlant des séances d'évaluation</li> <li>4. Envoyer la version préliminaire des résultats de l'évaluation et des mesures de suivi aux participants des ateliers pour obtenir leurs commentaires</li> <li>5. Préparer la version définitive des résultats de l'évaluation et des mesures de suivi et l'envoyer aux participants</li> </ol>
<b>Extrants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation validée de la concordance des compétences en matière de données et d'information sur la santé au sein du réseau</li> <li>• Liste des organismes qui pourraient être responsables de la normalisation ou de l'harmonisation, selon ce qui a été déterminé pendant l'évaluation, pour en arriver à l'état visé</li> </ul>
<b>Indications supplémentaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan d'activité ou stratégie du réseau : ces éléments peuvent servir à évaluer l'importance de la compétence examinée au sein du réseau</li> <li>• Importance de la compétence au sein du réseau : mesure dans laquelle le réseau s'appuie sur cette compétence pour remplir son mandat, respecter ses obligations, exécuter ses priorités stratégiques et gérer ses activités</li> <li>• Degré de concordance : dans les remarques, préciser le degré de concordance pour les différents types d'artéfacts (p. ex. principes normalisés, politiques harmonisées, processus coordonnés)</li> </ul>

## Phase de suivi — exemple

<b>Objectif</b>	<p>Exécuter les mesures de suivi déterminées pendant les ateliers et entretiens du projet d'évaluation de la concordance des compétences en matière de données et d'information sur la santé au sein du réseau, préparer le rapport d'évaluation et les recommandations à soumettre à l'approbation du responsable de l'évaluation, et communiquer les résultats aux membres du réseau</p>
<b>Intrants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modèle d'évaluation examiné par les participants</li> <li>• Liste des organismes qui pourraient être responsables de la normalisation ou de l'harmonisation de la compétence au sein du réseau</li> </ul>

<b>Processus</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Préparer un sommaire des organismes qui pourraient être responsables de la normalisation ou de l'harmonisation des activités et indiquer les compétences pour lesquelles il y a plusieurs organismes responsables envisagés et celles pour lesquelles il n'y en a aucun</li><li>2. Formuler les recommandations concernant les organismes responsables envisagés</li><li>3. Préparer le plan de communication et les documents connexes</li><li>4. Passer en revue le rapport d'évaluation, y compris les communications, avec le responsable</li><li>5. Soumettre les points saillants du rapport, les conclusions et les recommandations à l'approbation de la haute direction des organismes du réseau</li><li>6. Exécuter le plan de communication de l'évaluation</li></ol>
<b>Extrants</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Évaluation et plan de communication approuvés</li><li>• Résultats de l'évaluation communiqués aux organismes du réseau</li></ul>
<b>Indications supplémentaires</b>	<p>Le rapport d'évaluation devrait comprendre les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Sommaire</li><li>• animateurs des séances d'évaluation et participants</li><li>• Objectifs, portée et approche de l'évaluation</li><li>• Hypothèses et contraintes</li><li>• Résultats de l'évaluation pour chaque compétence et justification</li><li>• Conclusions découlant de l'évaluation</li><li>• Leçons à appliquer au prochain cycle d'évaluation</li><li>• Stratégie de communication</li></ul>

## Autoévaluation des organismes

Le présent guide vise à aider les organismes d'information sur la santé à mener une autoévaluation de leurs compétences et de leur gouvernance en matière de données et d'information sur la santé. Il leur permettra de cerner et de prioriser les possibilités d'amélioration de leurs politiques, pratiques et artéfacts, et de démontrer les progrès réalisés au fil du temps.

L'une des étapes importantes du processus d'autoévaluation consiste à définir des objectifs précis et la portée de l'autoévaluation avec le responsable du projet. À cette étape, l'équipe chargée de l'autoévaluation peut s'appuyer sur les lignes directrices suivantes dans la poursuite des résultats attendus :

- **Objectifs** : l'équipe détermine les objectifs globaux du projet, l'échéancier pour l'atteinte de l'état visé ainsi que les résultats généraux attendus.
- **Échéancier** : l'équipe établit l'échéancier pour l'atteinte de l'état visé ainsi que des résultats généraux attendus. Les échéances peuvent être auto-imposées, en fonction des fonds disponibles ou du délai d'exécution prévu d'un volet du plan stratégique de l'organisme, par exemple si un objectif consistait à déployer au sein de l'organisme des méthodes d'intelligence artificielle d'ici 2 ans, ou à accroître la fiabilité des extrants de l'organisme en renforçant d'ici un an les bases de ses données.

- **Portée de l'évaluation :**
  - **Banques de données et d'information sur la santé :** l'équipe détermine quelles banques de données et d'information sur la santé inclure dans l'évaluation pour obtenir les résultats attendus. L'organisme peut par exemple mettre l'accent sur les banques de données qui importent le plus aux intervenants.
  - **Compétences en matière de données et d'information sur la santé :** l'équipe détermine quelles compétences s'inscriront dans la portée de l'autoévaluation, selon les objectifs et l'étendue des banques de données. Selon les capacités de l'organisme et de l'équipe de projet, l'évaluation peut d'abord se limiter aux compétences de base ou aux compétences de base et compétences fondamentales.
- **Expertise :** l'équipe doit détenir l'expertise nécessaire à la réalisation de l'autoévaluation, compte tenu des objectifs et de la portée de l'autoévaluation. Le chef de projet doit avoir une connaissance approfondie des données et de l'information sur la santé et bien connaître l'organisme.
- **Établissement du niveau de compétence :** l'équipe décide comment traiter les banques de données s'inscrivant dans la portée de la compétence pour déterminer si le niveau de compétence est « moyen » ou « faible ». Par exemple, si aucun dictionnaire de données n'a été défini pour une banque de données, est-ce que le niveau de compétence doit être désigné globalement comme étant « de base » (niveau le plus faible)? Ou si la majorité des éléments des banques de données ont été répertoriés et définis, est-ce que la compétence est alors globalement « bonne » (niveau moyen)?
- **Caractère officiel ou non du processus :** l'équipe doit déterminer dans quelle mesure officialiser le processus, compte tenu de l'objectif poursuivi. S'il s'agit de l'évaluation initiale d'une compétence, un processus informel permettra d'obtenir une idée générale du niveau de compétence et des éléments à traiter en priorité. Par contre, un processus officiel conviendra davantage pour préparer une vérification ou un examen de la conformité des politiques. Selon la situation, certaines compétences peuvent être évaluées par un processus officiel et d'autres, de manière informelle.

L'[annexe A](#) fournit un modèle pour recueillir l'information pendant l'évaluation. Les tableaux ci-dessous présentent un exemple détaillé des phases de planification, d'exécution et de suivi d'un processus d'évaluation.

## Phase de planification — exemple

<b>Objectif</b>	Établir le mandat du projet d'autoévaluation des compétences en matière de données et d'information sur la santé et le plan de projet connexe, déterminer les participants et les ressources du projet, et faire approuver le tout
<b>Intrants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsable de l'autoévaluation des compétences en matière de données et d'information sur la santé (échelon des cadres ou des directeurs)</li> <li>• Chef du projet d'autoévaluation</li> <li>• Évaluation de la concordance des compétences en matière de données et d'information sur la santé au sein du réseau dont fait partie l'organisme (si une telle évaluation a été réalisée)</li> <li>• Autoévaluation antérieure (le cas échéant)</li> <li>• Carnet de route antérieur pour l'atteinte de l'état visé (le cas échéant)</li> </ul>
<b>Processus</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Organiser une réunion entre le responsable et le chef de projet, qui détermineront les aspects suivants du mandat du projet : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectifs du projet</li> <li>• Portée de l'autoévaluation (unités organisationnelles, compétences en matière de données et d'information sur la santé, banques de données)</li> <li>• Hypothèses et contraintes (p. ex. exhaustivité de l'autoévaluation, échéancier)</li> <li>• animateurs des séances d'évaluation et participants</li> <li>• Approche générale employée pour l'autoévaluation (p. ex. ateliers, entretiens individuels)</li> <li>• Communication des résultats et suivi</li> </ul> </li> <li>2. Rédiger le mandat du projet en fonction des résultats de la réunion</li> <li>3. Passer en revue le mandat avec le responsable de l'autoévaluation</li> <li>4. Préparer le plan de projet détaillé (structure de répartition des travaux, échéancier, participants, etc.)</li> <li>5. Soumettre le plan de projet à l'approbation du responsable de l'autoévaluation</li> </ol>
<b>Extrants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mandat du projet approuvé</li> <li>• Plan de projet et budget approuvés</li> <li>• Liste des animateurs des séances et des participants confirmés</li> </ul>
<b>Indications supplémentaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exhaustivité : l'évaluation peut fournir un aperçu des compétences ou brosser un portrait détaillé de l'ensemble des banques de données et des processus. En général, il est recommandé de viser un faible degré d'exhaustivité pour une évaluation initiale auprès d'un petit groupe d'intervenants chevronnés, puis de l'utiliser auprès d'un public élargi aux fins d'examen et de peaufinage.</li> <li>• Participants : déterminer le ou les responsables actuels ou potentiels de chacune des compétences. La responsabilité de l'évaluation de l'état actuel et visé des compétences au sein de l'organisme reviendra principalement à ces personnes. Des personnes chargées des activités de fonctionnement doivent aussi participer à la mesure de l'importance des compétences pour l'organisme.</li> </ul>

## Phase d'exécution — exemple

<b>Objectif</b>	Exécuter le plan du projet d'autoévaluation des compétences en matière de données et d'information sur la santé, pour définir l'état d'avancement actuel et visé au sein de l'organisme, le niveau de chaque compétence s'inscrivant dans la portée du projet et son importance pour l'organisme
<b>Intrants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mandat, plan et budget approuvés pour le projet</li> <li>• Liste des animateurs des séances et des participants confirmés</li> <li>• Plan d'activité de l'organisme ou plan de fonctionnement en matière de données et d'information sur la santé</li> <li>• Organigramme et description des postes liés aux données et à l'information sur la santé</li> </ul>
<b>Processus</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Organiser un ou plusieurs ateliers ou entretiens individuels, selon ce que prévoit le plan de projet</li> <li>2. Pendant les ateliers ou entretiens, appliquer le modèle d'autoévaluation, en procédant rangée par rangée ou catégorie par catégorie, et déterminer             <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'importance de la compétence pour l'organisme (aucune/minime, utile, nécessaire, essentielle)</li> <li>• le niveau de compétence actuel (aucune, de base, limitée, avérée, bonne et avancée)</li> <li>• le niveau de compétence visé (aucune, de base, limitée, avérée, bonne et avancée)</li> <li>• l'échéancier visé (il peut varier selon l'horizon stratégique envisagé, mais sera généralement d'un an)</li> <li>• les remarques et mesures de suivi associées à l'évaluation de la compétence — ce qu'il faut principalement accomplir pour parvenir à l'état visé</li> </ul> </li> <li>3. Regrouper les mesures de suivi découlant des séances d'évaluation</li> <li>4. Envoyer la version préliminaire des résultats de l'autoévaluation et des mesures de suivi aux participants des ateliers, qui pourront ajouter des éléments probants ou apporter des corrections</li> <li>5. Préparer la version définitive des résultats de l'autoévaluation et des mesures de suivi et l'envoyer aux participants</li> </ol>
<b>Extrants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autoévaluation validée des compétences en matière de données et d'information sur la santé</li> <li>• Liste des mesures de suivi jugées nécessaires au cours de l'autoévaluation pour atteindre l'état visé</li> </ul>
<b>Indications supplémentaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan d'activité ou de fonctionnement en matière de données et d'information sur la santé : peut servir à évaluer l'importance de la compétence pour l'organisme</li> <li>• Importance de la compétence : mesure dans laquelle l'organisme s'appuie sur cette compétence pour remplir son mandat, respecter ses obligations, exécuter ses priorités stratégiques et gérer ses activités quotidiennes</li> <li>• Réflexion sur la mise en contexte de la compétence : comment les évaluateurs décriraient-ils le parcours menant de l'état actuel à l'état visé? Ou qu'est-ce que l'organisme vise et que doit-il accomplir pour y parvenir?</li> </ul>

## Phase de suivi — exemple

<b>Objectif</b>	Exécuter les mesures de suivi déterminées pendant les ateliers et entretiens du projet d'autoévaluation des compétences en matière de données et d'information sur la santé, préparer le rapport d'évaluation, le carnet de route potentiel pour l'amélioration des compétences et les recommandations à soumettre à l'approbation du responsable de l'autoévaluation, et communiquer les résultats au sein de l'organisme
<b>Intrants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modèle d'autoévaluation examiné par les participants</li> <li>• Liste des éventuelles mesures à prendre pour faire progresser les compétences en matière de données et d'information</li> </ul>
<b>Processus</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Traduire les mesures de suivi en mesures tactiques à appliquer immédiatement et en mesures stratégiques pour l'établissement des priorités</li> <li>2. Exécuter ou déléguer les mesures de suivi à prendre à court terme</li> <li>3. Déterminer les mesures prioritaires à prendre pour faire évoluer les compétences selon les critères pertinents (p. ex. incidences majeures moyennant des coûts peu élevés, capacité culturelle à produire des changements)</li> <li>4. Préparer le carnet de route à proposer à la haute direction</li> <li>5. Préparer le plan de communication et les documents connexes</li> <li>6. Passer en revue le rapport d'autoévaluation ainsi que le plan et les documents de communication avec le responsable de l'autoévaluation</li> <li>7. Soumettre les points saillants du rapport d'autoévaluation, les conclusions et les recommandations à l'approbation de la haute direction</li> <li>8. Exécuter le plan de communication de l'autoévaluation</li> </ol>
<b>Extrants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi effectué quant aux mesures tactiques découlant des séances d'évaluation sur l'état actuel des compétences</li> <li>• Autoévaluation, carnet de route et plan de communication approuvés</li> <li>• Résultats de l'autoévaluation communiqués au sein de l'organisme</li> </ul>
<b>Indications supplémentaires</b>	<p>Le rapport d'autoévaluation devrait comprendre les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sommaire</li> <li>• animateurs des séances d'évaluation et participants</li> <li>• Objectifs, portée et approche de l'autoévaluation</li> <li>• Hypothèses et contraintes</li> <li>• Résultats de l'autoévaluation pour chaque compétence et justification</li> <li>• Mesures de suivi</li> <li>• Conclusions découlant de l'autoévaluation</li> <li>• Carnet de route visant les compétences</li> <li>• Leçons à appliquer au prochain cycle d'autoévaluation</li> <li>• Stratégie de communication</li> </ul>

## Annexe A : Modèles d'évaluation

La présente section offre des modèles pour l'évaluation de la concordance des compétences en matière de données et d'information sur la santé au sein d'un réseau et pour l'autoévaluation de ces compétences au sein d'un organisme. Les colonnes des modèles s'appuient sur les critères présentés ci-dessous, que les membres de l'équipe du projet d'évaluation peuvent modifier en fonction du contexte de leur organisme ou de leur réseau.

### Degré de concordance (pour l'évaluation de la concordance au sein d'un réseau seulement)

Au sein d'un réseau, la concordance pour chacune des compétences peut se situer à l'un des degrés suivants : **Normalisée**, **Harmonisée**, **Coordonnée** ou **En autonomie** (voir le tableau A1 ci-dessous). Le degré de concordance au sein du réseau correspond au degré de synergie entre les organismes nécessaire à l'atteinte des objectifs communs.

**Tableau A1** Degrés de concordance des compétences au sein d'un réseau

Degré de concordance	Description
<b>Normalisée</b>	La compétence est mise en œuvre de la même façon par tous les membres du réseau.
<b>Harmonisée</b>	La compétence est mise en œuvre dans le cadre d'une démarche fortement concertée des membres.
<b>Coordonnée</b>	La compétence est structurée dans le cadre d'un système cohérent et mise en œuvre de façon indépendante par les organismes.
<b>En autonomie</b>	La compétence est mise en œuvre de façon indépendante par les organismes.

### Importance de la compétence (pour les 2 types d'évaluation)

L'importance de chacune des compétences en matière de données et d'information sur la santé peut être classée selon une échelle allant de **Aucune/minime** à **Essentielle** (voir le tableau A2). Ce classement indique dans quelle mesure chacune des compétences influe sur la capacité de l'organisme à remplir son mandat, à respecter ses obligations, à exécuter ses priorités stratégiques et à gérer ses activités quotidiennes.

**Tableau A2** Échelle d'évaluation de l'importance des compétences pour l'organisme

Importance	Description
Aucune/minime	Rien de majeur n'oblige l'organisme à se doter de la compétence à l'heure actuelle.
Utile	La compétence améliore l'efficacité ou l'efficience générale de l'organisme, mais il existe des solutions de rechange.
Nécessaire	La réalisation de certains projets ou processus de l'organisme dépend de la compétence.
Essentielle	La compétence doit obligatoirement être en place (p. ex. pour assurer la confidentialité) ou joue un rôle central dans les activités de l'organisme (p. ex. banques de données de l'organisme).

## Niveaux de compétence : état actuel et visé (pour l'autoévaluation des organismes seulement)

Pour l'autoévaluation de l'état actuel et de l'état visé des compétences en matière de données et d'information sur la santé au sein des organismes, le niveau de chacune des compétences est établi selon une échelle allant de **Aucune** à **Avancée**. Le niveau d'une compétence indique le degré d'avancement et de concordance de la compétence au sein de l'organisme.

Les descriptions génériques des niveaux de compétence présentées au tableau A3 servent de guide pour évaluer l'état actuel ou visé d'une compétence donnée dans l'organisme (un complément d'information sur les compétences de base et les compétences fondamentales se trouve à l'[annexe B](#)). Les descriptions détaillées des compétences sont présentées dans les résumés (les compétences de base et les compétences fondamentales sont décrites à l'annexe B, mais il est possible d'obtenir sur demande les descriptions de toutes les catégories de compétences). Pour améliorer la lisibilité du contenu, les niveaux Aucune et Avancée ne sont pas présentés dans les résumés. Il est à noter que le niveau Aucune signifie que peu ou pas de travaux ont été réalisés, et le niveau Avancée indique que l'organisme possède de l'expertise en ce qui concerne la compétence et est reconnu comme étant un chef de file par ses pairs.

Selon la portée de leurs activités, les organismes ne sont pas tenus d'atteindre le niveau le plus élevé pour toutes les compétences à long terme. Les objectifs permettront de cibler les priorités et d'établir les plans de travail. L'autoévaluation peut être réalisée périodiquement pour faire le suivi des résultats et démontrer les progrès au sein de l'organisme.

**Tableau A3** Niveaux de compétence et descriptions

Niveau	Description
<b>Aucune</b>	La compétence n'a pas encore été envisagée au sein de l'organisme.
<b>De base</b>	La compétence a été envisagée et des mesures initiales ont été prises pour la mettre en œuvre au sein de l'organisme.
<b>Limitée</b>	La compétence a été mise en œuvre dans l'organisme au moyen de pratiques exemplaires, mais elle n'est pas coordonnée ni mise en œuvre de manière cohérente pour toutes les banques de données et d'information ou toutes les personnes visées au sein de l'organisme.
<b>Avérée</b>	La compétence est coordonnée et mise en œuvre de manière cohérente pour une grande partie des banques de données et d'information ou des personnes visées au sein de l'organisme.
<b>Bonne</b>	La compétence est coordonnée et mise en œuvre de manière cohérente pour une très grande partie des banques de données et d'information ou des personnes visées au sein de l'organisme. Des mesures ont été prises en vue d'une coordination ou d'une harmonisation avec des organismes partenaires clés.
<b>Avancée</b>	L'organisme possède de l'expertise en ce qui concerne la compétence et est reconnu par ses pairs comme étant un chef de file sur le plan des pratiques exemplaires.

## Échéancier visé (pour l'autoévaluation des organismes seulement)

Dans la colonne de l'échéancier visé, l'équipe du projet d'évaluation peut indiquer le délai proposé afin d'atteindre l'état visé pour la compétence au sein de l'organisme. L'échéancier visé peut aller de **3 mois** à **3 ans**. Au besoin, l'évaluateur peut indiquer que l'échéancier est **inconnu**.

## Remarques et mesures de suivi (pour les 2 types d'évaluation)

L'équipe du projet d'évaluation peut consigner les éléments d'information importants qui sont ressortis de l'évaluation de la compétence. Il peut s'agir de la justification de l'évaluation, des mesures requises pour passer de l'état actuel à l'état visé, des responsabilités associées à la compétence (surtout dans le cas des évaluations au sein des réseaux) ou d'autres renseignements permettant d'apporter des nuances ou de préciser le contexte de la compétence.

## Modèle d'évaluation de la concordance au sein des réseaux

Volet	Compétence	Importance				Degré de concordance				Remarques et mesures de suivi
		Aucune/minime	Utile	Nécessaire	Essentielle	Normalisée	Harmonisée	Coordonnée	En autonomie	
Stratégie et gouvernance	Carnet de route en matière de données et d'information sur la santé									
	Modèle de gouvernance stratégique en matière de données et d'information sur la santé									
	Modèle de gouvernance opérationnelle en matière de données et d'information sur la santé									
	Gestion des risques en matière de données et d'information sur la santé									
	Cycle de vie des projets relatifs aux données et à l'information sur la santé									
	Gestion des programmes de données et d'information sur la santé									
	Respect et vérification des politiques liées aux données et à l'information sur la santé									
Politiques et processus	Politiques et processus de respect de la vie privée s'appliquant aux données et à l'information sur la santé									
	Politiques et processus de sécurité des données et de l'information sur la santé									
	Politiques et processus liés à l'échange de données et d'information sur la santé ainsi qu'à l'accès à celles-ci									

Volet	Compétence	Importance				Degré de concordance				Remarques et mesures de suivi
		Aucune/minime	Utile	Nécessaire	Essentielle	Normalisée	Harmonisée	Coordonnée	En autonomie	
Politiques et processus (suite)	Politiques et processus liés au cycle de vie des données									
	Politiques et processus liés aux normes de données									
	Politiques et processus liés à la qualité des données et de l'information sur la santé									
	Politiques et processus d'anonymisation des données									
	Politiques et processus liés aux droits de propriété intellectuelle s'appliquant aux données et à l'information sur la santé									
	Politiques et processus de gestion des changements liés aux données									
	Politiques et processus liés aux données et à l'information sur la santé s'appliquant aux fournisseurs									
	Politiques et processus liés aux données et à l'information sur la santé des peuples autochtones									
Actifs et normes	Contenu et répertoire des banques de données et d'information sur la santé de l'organisme									
	Normes de données organisationnelles									
	Modèle de données organisationnel									
	Pratiques liées aux enseignements tirés des données et de l'information sur la santé de l'organisme									
	Pratiques organisationnelles d'analytique avancée									

Volet	Compétence	Importance				Degré de concordance				Remarques et mesures de suivi
		Aucune/minime	Utile	Nécessaire	Essentielle	Normalisée	Harmonisée	Coordonnée	En autonomie	
Personnes et connaissances	Plan de collaboration avec les intervenants en matière de données et d'information sur la santé									
	Plan de communication interne lié aux données et à l'information sur la santé									
	Plan relatif à l'effectif du secteur des données et de l'information sur la santé									
	Programme de renforcement des connaissances sur les données et l'information sur la santé									
	Programme d'amélioration des compétences en matière de données et d'information sur la santé									

## Modèle d'autoévaluation des organismes

Volet	Compétence	Importance				Niveau actuel						Niveau visé						Échéancier visé						Remarques et mesures de suivi
		Aucune/minime	Utile	Nécessaire	Essentielle	Aucune	De base	Limitée	Avérée	Bonne	Avancée	Aucune	De base	Limitée	Avérée	Bonne	Avancée	3 mois	6 mois	1 an	2 ans	3 ans	Inconnu	
Stratégie et gouvernance	Carnet de route en matière de données et d'information sur la santé																							
	Modèle de gouvernance stratégique en matière de données et d'information sur la santé																							
	Modèle de gouvernance opérationnelle en matière de données et d'information sur la santé																							
	Gestion des risques en matière de données et d'information sur la santé																							
	Cycle de vie des projets relatifs aux données et à l'information sur la santé																							
	Gestion des programmes de données et d'information sur la santé																							
	Respect et vérification des politiques liées aux données et à l'information sur la santé																							

Cadre de renforcement des compétences et de la gouvernance en matière de données et d'information sur la santé de l'ICIS : trousse d'outils

Volet	Compétence	Importance				Niveau actuel					Niveau visé					Échéancier visé						Remarques et mesures de suivi		
		Aucune/minime	Utile	Nécessaire	Essentielle	Aucune	De base	Limitée	Avérée	Bonne	Avancée	Aucune	De base	Limitée	Avérée	Bonne	Avancée	3 mois	6 mois	1 an	2 ans		3 ans	Inconnu
Politiques et processus	Politiques et processus de respect de la vie privée s'appliquant aux données et à l'information sur la santé																							
	Politiques et processus de sécurité des données et de l'information sur la santé																							
	Politiques et processus liés à l'échange de données et d'information sur la santé ainsi qu'à l'accès à celles-ci																							
	Politiques et processus liés au cycle de vie des données																							
	Politiques et processus liés aux normes de données																							
	Politiques et processus liés à la qualité des données et de l'information sur la santé																							
	Politiques et processus d'anonymisation des données																							

Volet	Compétence	Importance				Niveau actuel					Niveau visé					Échéancier visé						Remarques et mesures de suivi		
		Aucune/minime	Utile	Nécessaire	Essentielle	Aucune	De base	Limitée	Avérée	Bonne	Avancée	Aucune	De base	Limitée	Avérée	Bonne	Avancée	3 mois	6 mois	1 an	2 ans		3 ans	Inconnu
Politiques et processus (suite)	Politiques et processus liés aux droits de propriété intellectuelle s'appliquant aux données et à l'information sur la santé																							
	Politiques et processus de gestion des changements liés aux données																							
	Politiques et processus liés aux données et à l'information sur la santé s'appliquant aux fournisseurs																							
	Politiques et processus liés aux données et à l'information sur la santé des peuples autochtones																							
Actifs et normes	Contenu et répertoire des banques de données et d'information sur la santé de l'organisme																							
	Normes de données organisationnelles																							
	Modèle de données organisationnel																							
	Pratiques liées aux enseignements tirés des données et de l'information sur la santé de l'organisme																							
	Pratiques organisationnelles d'analytique avancée																							

Cadre de renforcement des compétences et de la gouvernance en matière de données et d'information sur la santé de l'ICIS : trousse d'outils

Volet	Compétence	Importance				Niveau actuel					Niveau visé					Échéancier visé					Remarques et mesures de suivi			
		Aucune/minime	Utile	Nécessaire	Essentielle	Aucune	De base	Limitée	Avérée	Bonne	Avancée	Aucune	De base	Limitée	Avérée	Bonne	Avancée	3 mois	6 mois	1 an		2 ans	3 ans	Inconnu
Personnes et connaissances	Plan de collaboration avec les intervenants en matière de données et d'information sur la santé																							
	Plan de communication interne lié aux données et à l'information sur la santé																							
	Plan relatif à l'effectif du secteur des données et de l'information sur la santé																							
	Programme de renforcement des connaissances sur les données et l'information sur la santé																							
	Programme d'amélioration des compétences en matière de données et d'information sur la santé																							

# Annexe B : Résumés des compétences et de la gouvernance en matière de données et d'information sur la santé

## Compétences de base

Dans les tableaux suivants, la colonne des codes désigne le volet dans lequel s'inscrit la compétence (SG : stratégie et gouvernance; PP : politiques et processus; AN : actifs et normes; PC : personnes et connaissances).

## Politiques et processus (PP) 1 : Politiques et processus de respect de la vie privée s'appliquant aux données et à l'information sur la santé

### Description de la compétence — PP1

Code	Compétence	Définition	Principales pratiques	Artéfacts
PP1	Politiques et processus de respect de la vie privée s'appliquant aux données et à l'information sur la santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Principes, cadres, politiques et processus visant à garantir la conformité aux exigences réglementaires et légales sur le respect de la vie privée.</li> <li>• Cette compétence comprend une bonne compréhension des intentions et autorités législatives, des structures de gouvernance et de responsabilité, de la gestion des consentements, de la conformité, de la formation et de la gestion des incidents (détection, signalement et correction).</li> <li>• Elle tient également compte de l'acceptabilité sociale concernant la collecte, le stockage, la distribution et l'utilisation des données et de l'information sur la santé.</li> <li>• Il est à noter que les politiques et processus de respect de la vie privée et de sécurité s'appliquant aux données et à l'information sur la santé ainsi que les principes de gestion des risques en matière de données sont des éléments clés du cadre de renforcement des compétences en matière de données et d'information sur la santé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadre et lignes directrices de respect de la vie privée s'appliquant aux données et à l'information sur la santé</li> <li>• Lignes directrices relatives à l'évaluation des incidences sur la vie privée</li> <li>• Lignes directrices relatives à la gestion des incidents liés au respect de la vie privée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politique de respect de la vie privée s'appliquant aux données et à l'information sur la santé</li> <li>• Politique de gestion des consentements</li> <li>• Politique de commercialisation des données</li> <li>• Évaluation des incidences sur la vie privée</li> <li>• Registre des incidents liés au respect de la vie privée</li> </ul>

## Questions stratégiques et opérationnelles — PP1

Questions stratégiques	Questions opérationnelles
<ul style="list-style-type: none"><li>• Comment gérons-nous les risques pour protéger les données sensibles sur la santé (respect de la vie privée et sécurité) et pour les rendre accessibles afin d'en tirer des enseignements fructueux?</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Quels mécanismes notre organisme utilise-t-il pour repérer, communiquer, présenter aux échelons supérieurs et résoudre les problèmes de respect de la vie privée liés aux données et à l'information sur la santé?</li><li>• Quels cycles d'apprentissage continu notre organisme a-t-il mis en place pour améliorer son programme?</li></ul>

## Description des niveaux de compétence — PP1

De base	Limitée	Avérée	Bonne
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une politique officielle de respect de la vie privée s'appliquant aux données et à l'information sur la santé a été mise en place.</li> <li>• Même si une politique a été mise en place, il est souvent très difficile de s'y conformer faute de processus ou de concordance dans les processus.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un ensemble clé de processus a été défini pour soutenir la politique de respect de la vie privée s'appliquant aux données et à l'information sur la santé; il vise les entrepôts de données de l'organisme et les cheminement de données connexes.</li> <li>• Des enquêtes sont menées lors de violations et d'incidents liés au respect de la vie privée, mais elles ne reposent pas sur un processus structuré.</li> <li>• Des évaluations des incidences sur la vie privée sont effectuées, mais elles ne reposent pas sur un processus structuré.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un cadre de respect de la vie privée s'appliquant aux données et à l'information sur la santé a été défini; il établit l'orientation générale des activités de mise en œuvre de la politique.</li> <li>• Des processus officiels ont été mis en place pour traiter les violations et les incidents liés aux données et aux renseignements personnels sur la santé.</li> <li>• Des processus liés au respect de la vie privée couvrent tous les aspects du cycle de vie des données : sources de données, utilisateurs des données ainsi que partage, utilisation et archivage des données.</li> <li>• Des dispositions sur le respect de la vie privée ont été intégrées aux ententes de partage de données.</li> <li>• Un processus de vérification du respect de la vie privée s'appliquant aux données et à l'information sur la santé a été mis en place.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La politique et les processus de respect de la vie privée s'appliquant aux données et à l'information sur la santé sont coordonnés et mis en œuvre de façon cohérente, conformément au cadre de respect de la vie privée s'appliquant aux données et à l'information sur la santé.</li> <li>• Les pratiques proactives de respect de la vie privée (p. ex. l'application du principe de protection de la vie privée dès la conception) forment une composante fondamentale du cadre de respect de la vie privée s'appliquant aux données et à l'information sur la santé.</li> <li>• Des mesures ont été prises en vue d'une coordination ou d'une harmonisation du cadre de respect de la vie privée s'appliquant aux données et à l'information sur la santé avec des partenaires clés associés aux cheminement et fichiers de données connexes.</li> <li>• Des mécanismes — pour la plupart automatisés — ont été mis en place pour assurer et surveiller continuellement le respect de la politique et des processus de respect de la vie privée s'appliquant aux données et à l'information sur la santé.</li> </ul>

De base	Limitée	Avérée	Bonne
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une politique officielle de respect de la vie privée s'appliquant aux données et à l'information sur la santé a été mise en place.</li> <li>• Même si une politique a été mise en place, il est souvent très difficile de s'y conformer faute de processus ou de concordance dans les processus.</li> </ul> <p>(texte répété)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les utilisateurs directs des données sensibles sont au fait de la politique et des processus de respect de la vie privée s'appliquant aux données et à l'information sur la santé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toutes les personnes qui doivent connaître la politique et les processus de respect de la vie privée s'appliquant aux données et à l'information sur la santé obtiennent l'information dont elles ont besoin.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La conformité des ententes de partage de données à la politique de respect de la vie privée fait l'objet d'une surveillance.</li> <li>• Un registre des vérifications et des mécanismes d'analyse du respect de la vie privée ont été mis en place.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le renforcement des connaissances en matière de respect de la vie privée pour les données et l'information sur la santé ne concerne que les personnes qui participent activement aux processus (p. ex. celles qui effectuent les évaluations des incidences sur la vie privée ou les examens du respect de la vie privée).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une formation sur le cadre de respect de la vie privée s'appliquant aux données et à l'information sur la santé est offerte à l'échelle de l'organisme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une formation sur le cadre de respect de la vie privée s'appliquant aux données et à l'information sur la santé est offerte à l'échelle de l'organisme, en fonction des besoins de la direction et du personnel.</li> </ul>

## Politiques et processus (PP) 2 : Politiques et processus de sécurité des données et de l'information sur la santé

### Description de la compétence — PP2

Code	Compétence	Définition	Principales pratiques	Artéfacts
PP2	Politiques et processus de sécurité des données et de l'information sur la santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Principes, cadres, politiques et processus visant à garantir la sécurité des plateformes technologiques et des cheminement des données, ce qui comprend les responsabilités et les exigences connexes. Cette compétence comprend les évaluations de la vulnérabilité des données (p. ex. mesure dans laquelle elles peuvent être piratées) ainsi que des menaces et risques.</li> <li>• Elle peut inclure la gestion des correctifs de sécurité, le changement des mots de passe par défaut, des tests d'intrusion périodiques, des vérifications et des mesures de correction.</li> <li>• Elle peut englober la sécurité physique et technique, au besoin.</li> <li>• Il est à noter que les politiques et processus de respect de la vie privée et de sécurité s'appliquant aux données et à l'information sur la santé ainsi que les principes de gestion des risques en matière de données sont des éléments clés du cadre de renforcement des compétences en matière de données et d'information sur la santé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadre et lignes directrices de sécurité des données et de l'information sur la santé</li> <li>• Lignes directrices relatives à l'évaluation des menaces et risques liés aux données</li> <li>• Lignes directrices relatives à l'évaluation de la vulnérabilité des données</li> <li>• Lignes directrices relatives à la gestion des incidents liés à la sécurité des données</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politique relative à la sécurité des données</li> <li>• Modèle de responsabilité en matière de sécurité des données</li> <li>• Évaluation de la vulnérabilité des données</li> <li>• Évaluation des menaces et risques liés aux données</li> <li>• Registre des incidents liés à la sécurité des données</li> </ul>

## Questions stratégiques et opérationnelles — PP2

Questions stratégiques	Questions opérationnelles
<ul style="list-style-type: none"><li>• Comment gérons-nous les risques pour protéger les données sensibles sur la santé (respect de la vie privée et sécurité) et pour les rendre accessibles afin d'en tirer des enseignements fructueux?</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Quels mécanismes notre organisme utilise-t-il pour repérer, communiquer, présenter aux échelons supérieurs et résoudre les problèmes de sécurité des données et de l'information sur la santé?</li><li>• Quels cycles d'apprentissage continu notre organisme a-t-il mis en place pour améliorer son programme?</li></ul>

## Description des niveaux de compétence — PP2

De base	Limitée	Avérée	Bonne
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une politique officielle relative à la sécurité des données et de l'information sur la santé a été mise en place.</li> <li>• Même si une politique a été mise en place, il est souvent très difficile de s'y conformer faute de processus ou de concordance dans les processus.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un ensemble clé de processus a été défini pour soutenir la politique relative à la sécurité des données et de l'information sur la santé; il vise à sécuriser les entrepôts de données de l'organisme et les cheminement de données connexes.</li> <li>• Des enquêtes sont menées lorsque la sécurité des données a été compromise, mais elles ne reposent pas sur un processus structuré.</li> <li>• Des évaluations des menaces et des risques sont effectuées, mais elles ne reposent pas sur un processus structuré.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un cadre de sécurité des données et de l'information sur la santé a été défini; il établit l'orientation générale des activités de mise en œuvre de la politique.</li> <li>• Des processus liés à la sécurité des données et de l'information sur la santé couvrent tous les aspects du cycle de vie des données : sources de données, utilisateurs des données ainsi que partage, utilisation et archivage des données.</li> <li>• Des processus officiels ont été mis en place pour traiter les violations et les incidents liés à la sécurité des données.</li> <li>• Des processus ont été mis en place pour vérifier la sécurité des données et de l'information sur la santé et effectuer des tests d'intrusion périodiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La politique et les processus de sécurité des données et de l'information sur la santé sont coordonnés et mis en œuvre de façon cohérente, conformément au cadre de sécurité des données et de l'information sur la santé.</li> <li>• Les pratiques proactives de sécurité forment une composante fondamentale du cadre de sécurité des données et de l'information sur la santé.</li> <li>• Des mécanismes — pour la plupart automatisés — ont été mis en place pour assurer et surveiller continuellement le respect de la politique et des processus de sécurité des données et de l'information sur la santé.</li> <li>• Des mesures ont été prises en vue d'une coordination ou d'une harmonisation du cadre de sécurité des données et de l'information sur la santé avec des partenaires clés associés aux cheminement et fichiers de données connexes.</li> <li>• Un registre des vérifications et des mécanismes d'analyse de la sécurité des données et de l'information sur la santé ont été mis en place.</li> </ul>

De base	Limitée	Avérée	Bonne
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une politique officielle relative à la sécurité des données et de l'information sur la santé a été mise en place.</li> <li>• Même si une politique a été mise en place, il est souvent très difficile de s'y conformer faute de processus ou de concordance dans les processus.</li> </ul> <p>(texte répété)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les utilisateurs directs des données sensibles sont au fait de la politique et des processus de sécurité des données et de l'information sur la santé.</li> <li>• Le renforcement des connaissances sur la politique et les processus de sécurité des données et de l'information sur la santé ne concerne que les personnes qui participent activement aux processus (p. ex. celles qui effectuent les évaluations des menaces et risques ou les examens de la sécurité).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toutes les personnes qui doivent connaître la politique et les processus de sécurité des données et de l'information sur la santé obtiennent l'information dont elles ont besoin.</li> <li>• Une formation sur le cadre de sécurité des données et de l'information sur la santé est offerte à l'échelle de l'organisme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une formation sur le cadre de sécurité des données et de l'information sur la santé est offerte à l'échelle de l'organisme, en fonction des besoins de la direction et du personnel.</li> </ul>

## Politiques et processus (PP) 3 : Politiques et processus liés à l'échange de données et d'information sur la santé ainsi qu'à l'accès à celles-ci

### Description de la compétence — PP3

Code	Compétence	Définition	Principales pratiques	Artéfacts
PP3	Politiques et processus liés à l'échange de données et d'information sur la santé ainsi qu'à l'accès à celles-ci	<ul style="list-style-type: none"> <li>Principes, cadres, politiques et processus visant l'accès aux données et à l'information.</li> <li>Cette compétence couvre habituellement l'accès externe aux données, mais elle peut aussi viser l'accès interne lorsque la politique de respect de la vie privée l'exige.</li> <li>L'accès aux données peut se faire de façon passive (p. ex. dans le cas des données ouvertes) ou active (p. ex. pour traiter une demande de données). La compétence comprend le partage des données et les raisons de l'accès aux données (p. ex. soins, utilisation pour les besoins des systèmes de santé, organisme à but lucratif, monétisation) par divers types d'organismes ou d'intervenants (p. ex. secteur public, chercheurs, innovateurs, secteur privé, données ouvertes) conformément au mandat et aux critères d'acceptabilité sociale.</li> <li>Elle peut inclure des processus de traitement des demandes formulées par des tiers, et elle comprend les considérations propres aux données sur les Autochtones détenues par l'organisme.</li> <li>Il est à noter que les politiques et processus d'accès aux données et de partage de données doivent être conformes aux politiques relatives au respect de la vie privée, à la sécurité des données et à la gestion des risques en matière de données.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cadre d'accès aux données et de partage de données, lignes directrices connexes et cheminements des données</li> <li>Lignes directrices relatives à la gestion des demandes de données</li> <li>Lignes directrices relatives aux ententes de partage de données</li> <li>Lignes directrices relatives aux réponses aux demandes d'accès à l'information et aux demandes de données des médias</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Politique d'accès aux données et de partage de données</li> <li>Ententes de partage de données (ce qui comprend les ententes bilatérales et plurilatérales)</li> </ul>

## Questions stratégiques et opérationnelles — PP3

Questions stratégiques	Questions opérationnelles
<ul style="list-style-type: none"><li>• Comment gérons-nous les risques pour protéger les données sensibles sur la santé (respect de la vie privée et sécurité) et pour les rendre accessibles afin d'en tirer des enseignements fructueux?</li><li>• Dans quelle mesure respectons-nous nos engagements en matière de partage de l'information (actualité et qualité)? Comment pouvons-nous respecter ces engagements sans compromettre le respect de la vie privée et la sécurité?</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Comment pouvons-nous nous assurer de toujours mettre en place les exigences d'autorisation, de consentement et d'acceptabilité sociale convenant à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation des données aux fins prévues?</li><li>• Quels cycles d'apprentissage continu notre organisme a-t-il mis en place pour améliorer son programme?</li></ul>

## Description des niveaux de compétence — PP3

De base	Limitée	Avérée	Bonne
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une politique officielle d'accès aux données et de partage de données a été mise en place.</li> <li>• Même si une politique a été mise en place, il est souvent très difficile de s'y conformer faute de processus ou de concordance dans les processus.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un ensemble clé de processus d'accès aux données et de partage de données a été défini; il vise les entrepôts de données de l'organisme et les cheminements de données connexes.</li> <li>• La mise en œuvre des activités relatives à l'accès aux données varie selon les fichiers de données.</li> <li>• La mise en œuvre d'ententes de partage de données ne repose pas sur des processus structurés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un cadre d'accès aux données et de partage de données a été défini pour la mise en œuvre de la politique; il établit l'orientation générale de la démarche globale de gestion de l'accès aux données et du partage de données.</li> <li>• Un ensemble exhaustif de processus d'accès aux données et de partage de données, de même que des modèles et lignes directrices connexes, ont été mis en place, conformément au cadre.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La politique et les processus d'accès aux données et de partage de données sont coordonnés et mis en œuvre de façon cohérente, conformément au cadre d'accès aux données et de partage de données.</li> <li>• Des mesures ont été prises en vue d'une coordination ou d'une harmonisation des processus, des technologies et des normes d'accès aux données et de partage de données, avec des partenaires clés.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les responsables des fichiers de données au sein de l'organisme sont au fait des politiques et des processus d'accès aux données et de partage de données.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un processus officiel a été mis en place pour traiter les cas d'accès non autorisés aux données.</li> <li>• Des processus de vérification de l'accès aux données ont été mis en place.</li> <li>• Le cadre d'accès aux données et de partage de données vise tous les fichiers de données sensibles ou organisationnelles et cheminements de données.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des mécanismes — pour la plupart automatisés — ont été mis en place pour assurer et surveiller continuellement le respect de la politique et des processus d'accès aux données et de partage de données.</li> <li>• Un registre des vérifications et des mécanismes d'analyse de l'accès aux données et du partage de données ont été mis en place.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le renforcement des connaissances en matière d'accès aux données et de partage de données ne concerne que les personnes qui participent activement aux processus (p. ex. les responsables des fichiers de données au sein de l'organisme).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les responsables des banques de données au sein de l'organisme sont au fait du cadre d'accès aux données et de partage de données.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une formation sur le cadre d'accès aux données et de partage de données est offerte à l'échelle de l'organisme, en fonction des besoins de la direction et du personnel.</li> </ul>

## Actifs et normes (AN) 1 : Contenu et répertoire des banques de données et d'information sur la santé de l'organisme

### Description de la compétence — AN1

Code	Compétence	Définition	Principales pratiques	Artéfacts
AN1	Contenu et répertoire des banques de données et d'information sur la santé de l'organisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Banques de données et d'information sur la santé détenues par l'organisme, ce qui comprend l'inventaire et la provenance des données de ces actifs, ainsi que les registres des cheminement de données (entrées et sorties).</li> <li>• Cette compétence couvre les banques de données structurées et non structurées comme les bases de données, les registres et les documents, ainsi que les données de référence et les données transactionnelles.</li> <li>• Elle peut aussi inclure la classification explicite des fichiers de données (ou de leurs éléments) aux fins de confidentialité et d'autres mesures de contrôle.</li> <li>• Il est à noter que la définition des éléments de données dans ces banques de données ainsi que le cadre de classification des données ou des registres figurent à la compétence Modèle de données organisationnel (AN3).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lignes directrices relatives à la gestion des banques de données organisationnelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Guide d'exploitation des banques de données organisationnelles</li> <li>• Inventaire des banques de données couplées</li> <li>• Inventaire des banques de données couplées</li> <li>• Répertoire des données de référence</li> <li>• Documentation sur la provenance des données (au niveau des banques de données)</li> <li>• Documentation sur la provenance des données (au niveau des éléments de données essentiels)</li> </ul>

## Questions stratégiques et opérationnelles — AN1

Questions stratégiques	Questions opérationnelles
<ul style="list-style-type: none"><li>• Comment devons-nous adopter les nouvelles tendances en matière de données et d'enseignements et nous y adapter? Comment pouvons-nous le faire en conformité avec la portée, la stratégie et le mandat de notre organisme?</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Comment sont organisées les banques de données au sein de notre organisme? Est-ce qu'une méthode d'organisation conviviale, par exemple un répertoire, a été mise en place pour l'ensemble des banques de données?</li><li>• Quelles sont les lacunes dans nos banques de données? Comment pouvons-nous combler ces lacunes (en accédant aux données par des moyens virtuels ou physiques)?</li></ul>

## Description des niveaux de compétence — AN1

De base	Limitée	Avérée	Bonne
<ul style="list-style-type: none"> <li>Des mécanismes sont en train d'être instaurés pour la gestion globale des banques de données organisationnelles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un ensemble clé de pratiques de gestion des banques de données organisationnelles (p. ex. inventaire des banques de données, provenance des données, répertoire des données de référence) a été mis en place.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La gestion des banques de données organisationnelles fait partie des pratiques officielles au sein de l'organisme; des processus, des modèles et des lignes directrices ont été définis précisément à cette fin.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La gestion des banques de données organisationnelles est coordonnée et mise en œuvre de façon cohérente au sein de l'organisme.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Il est souvent très difficile de gérer les banques de données organisationnelles faute de pratiques de gestion ou de concordance dans les pratiques de gestion des banques de données organisationnelles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'inventaire des banques de données, les renseignements sur la provenance des données et le répertoire des données de référence se limitent principalement au contenu géré par l'organisme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des artefacts de banques de données organisationnelles (p. ex. inventaire des banques de données, renseignements sur la provenance des données, répertoire des données de référence, documents techniques et opérationnels sur les banques de données) couvrent une grande partie des données de l'organisme; ils sont mis à profit dans le cadre de tous les programmes et projets connexes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des mesures ont été prises en vue d'une coordination ou d'une harmonisation de la gestion des banques de données organisationnelles avec des partenaires clés associés aux cheminements et fichiers de données connexes.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le renforcement des connaissances sur les pratiques de gestion des banques de données organisationnelles ne concerne que les unités organisationnelles qui exercent activement ces pratiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une formation de renforcement des connaissances sur les pratiques de gestion des banques de données organisationnelles est offerte à l'échelle de l'organisme, en fonction des besoins du personnel.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une formation sur la gestion des banques de données organisationnelles est offerte à l'échelle de l'organisme, en fonction des besoins de la direction et du personnel.</li> </ul>

## Personnes et connaissances (PC) 1 : Plan de collaboration avec les intervenants en matière de données et d'information sur la santé

### Description de la compétence — PC1

Code	Compétence	Définition	Principales pratiques	Artéfacts
PC1	Plan de collaboration avec les intervenants en matière de données et d'information sur la santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approche, efforts et échéancier visant la collaboration et l'échange de renseignements avec les intervenants en ce qui concerne le contenu et l'état d'avancement du carnet de route de l'organisme ainsi que la gouvernance, les politiques, les processus, les ressources et les normes en matière de données et d'information sur la santé, et visant la prise en compte de leurs points de vue dans l'utilisation des données et de l'information sur la santé, notamment leurs convictions, leurs exigences et leurs priorités.</li> <li>• Les intervenants comprennent les patients, le public, les dispensateurs de soins, les planificateurs et administrateurs des systèmes de santé, les peuples autochtones et les groupes marginalisés.</li> <li>• Le recours aux groupes de citoyens et aux médias sociaux peut être envisagé.</li> <li>• L'approche de collaboration avec les intervenants doit être transparente, reposer sur un langage clair et souligner concrètement l'importance accordée à la collecte et à la prise en compte des commentaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lignes directrices relatives à la planification des communications, des rencontres et de la collaboration avec les intervenants en matière de données et d'information sur la santé</li> <li>• Lignes directrices relatives à la gestion des relations entre l'organisme et les intervenants s'appliquant aux données et à l'information sur la santé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan de collaboration avec les intervenants en matière de données et d'information sur la santé</li> </ul>

## Questions stratégiques et opérationnelles — PC1

Questions stratégiques	Questions opérationnelles
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les intervenants clés (p. ex. les patients) nous voient-ils comme un organisme de confiance pour les activités de collecte, d'utilisation et de divulgation des renseignements personnels sur la santé? Des mesures de communication et de collaboration ont-elles été mises en place à cet égard?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quelles approches de communication et de collaboration avec les intervenants nous permettent d'atténuer les principaux risques opérationnels et stratégiques (en vue de renforcer la confiance) et de favoriser l'atteinte des principaux objectifs organisationnels, de fonctionnement, de TI et liés aux données et à l'information sur la santé?</li> <li>Comment assurons-nous la concordance et l'efficacité dans nos échanges avec les intervenants clés, en fonction de l'influence et des intérêts des parties ainsi que des répercussions des activités de collaboration?</li> </ul>

## Description des niveaux de compétence — PC1

De base	Limitée	Avérée	Bonne
<ul style="list-style-type: none"> <li>L'organisme reconnaît qu'il doit se doter d'un plan de collaboration avec les intervenants visant les ressources et les compétences en matière de données et d'information sur la santé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'organisme s'est doté d'un plan de collaboration avec les intervenants pour ses principales ressources et ses compétences de base et fondamentales en matière de données et d'information sur la santé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'organisme s'est doté d'un plan de collaboration avec les intervenants pour la plupart de ses ressources et de ses compétences de base, fondamentales et complémentaires en matière de données et d'information sur la santé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'organisme s'est doté d'un plan de collaboration avec les intervenants clés pour toutes ses ressources pertinentes et ses compétences de base, fondamentales, complémentaires et habilitantes en matière de données et d'information sur la santé.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Il est souvent très difficile de collaborer avec les intervenants en ce qui concerne les données et l'information sur la santé, faute de plan ou de concordance dans la mise en œuvre du plan.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La collaboration avec les intervenants ne concerne que les unités organisationnelles dont les fonctions sont étroitement liées aux ressources et aux compétences de base en matière de données et d'information sur la santé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'organisme met à profit sa collaboration avec les intervenants pour leur présenter les compétences habilitantes en matière de données et d'information sur la santé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>S'il y a lieu, les intervenants participent aux décisions portant sur les activités liées aux données et à l'information sur la santé.</li> </ul>

## Compétences fondamentales

### Stratégie et gouvernance (SG) 1 : Carnet de route en matière de données et d'information sur la santé

#### Description de la compétence — SG1

Code	Compétence	Définition	Principales pratiques	Artéfacts
SG1	Carnet de route en matière de données et d'information sur la santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Énoncé de vision, portée, orientation et principes permettant à l'organisme de tirer une valeur stratégique des données et de l'information sur la santé.</li> <li>• Cette compétence comprend aussi les mesures stratégiques et les cibles (y compris les échéanciers) permettant d'évaluer et de déclarer les progrès dans la réalisation du plan stratégique, les avantages retirés et la conformité aux décisions convenues.</li> <li>• Elle prend en considération la capacité culturelle de l'organisme à s'adapter et à adopter de nouvelles approches de gestion des données et de l'information.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Méthodologie de planification stratégique en matière de données et d'information sur la santé</li> <li>• Analyses environnementales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vision et principes directeurs en matière de données et d'information sur la santé</li> <li>• Carnet de route en matière de données et d'information sur la santé</li> <li>• Examen des autorités législatives associées au carnet de route en matière de données et d'information sur la santé</li> <li>• État actuel et état visé en matière de données et d'information sur la santé</li> <li>• Mesures de la performance par rapport au carnet de route en matière de données et d'information sur la santé</li> <li>• Cartographie de l'écosystème</li> </ul>

## Questions stratégiques et opérationnelles — SG1

Questions stratégiques	Questions opérationnelles
<ul style="list-style-type: none"><li>• Comment pouvons-nous tirer un meilleur parti des données et de l'information fiables pour atteindre les objectifs énoncés dans notre plan stratégique? Quels défis devons-nous surmonter? Comment pourrions-nous les surmonter?</li><li>• Sur quel processus bidirectionnel entre le personnel de première ligne et le personnel de gestion pouvons-nous appuyer la prise de décisions cohérentes et fondées sur des faits?</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Comment les priorités organisationnelles à court et à long terme cadrent-elles avec le carnet de route en matière de données et d'information sur la santé?</li><li>• Disposons-nous de fonds suffisants pour élargir et améliorer nos compétences (fondamentales) en matière de données et d'information sur la santé?</li></ul>

## Description des niveaux de compétence — SG1

De base	Limitée	Avérée	Bonne
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le carnet de route en matière de données et d'information sur la santé est intégré à la stratégie organisationnelle, de fonctionnement ou de TI.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le carnet de route en matière de données et d'information sur la santé constitue un document distinct explicitement lié aux stratégies organisationnelles, de fonctionnement et de TI.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le carnet de route en matière de données et d'information sur la santé couvre les initiatives stratégiques organisationnelles, de fonctionnement et de TI de base, de même que les initiatives portant sur les données et l'information sur la santé qui favorisent l'intégration et l'utilisation des enseignements au sein de l'organisme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La portée du carnet de route en matière de données et d'information sur la santé s'étend au-delà de l'organisme, ce qui permet une harmonisation stratégique avec ses partenaires clés.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>La stratégie organisationnelle, de fonctionnement ou de TI est exécutée dans une certaine mesure sous la forme d'initiatives ou de projets fortement axés sur les données ou l'information (p. ex. les registres de clients ou de dispensateurs, les répertoires cliniques).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le carnet de route en matière de données et d'information sur la santé ne couvre que les initiatives stratégiques organisationnelles, de fonctionnement ou de TI de base, ce qui entraîne ou entretient un cloisonnement.</li> <li>L'élaboration et la gestion du carnet de route en matière de données et d'information sur la santé sont intégrées aux activités de gouvernance stratégique organisationnelle, de fonctionnement ou de TI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les activités de mise en œuvre et de gouvernance du carnet de route en matière de données et d'information sur la santé se déroulent séparément de celles qui visent les questions organisationnelles, de fonctionnement et de TI, mais elles y sont étroitement liées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'organisme utilise une carte de pointage pour évaluer et déclarer les progrès dans la réalisation du carnet de route en matière de données et d'information sur la santé, notamment en ce qui concerne les avantages retirés, le suivi des progrès, des échéanciers et des coûts, ainsi que la conformité aux décisions convenues.</li> <li>Le carnet de route couvre aussi les besoins en ressources de l'organisme sur le plan des capacités et des compétences en matière de données et d'information sur la santé, afin qu'il puisse réaliser ses engagements stratégiques.</li> </ul>

## Stratégie et gouvernance (SG) 2 : Modèle de gouvernance stratégique en matière de données et d'information sur la santé

### Description de la compétence — SG2

Code	Compétence	Définition	Principales pratiques	Artéfacts
SG2	Modèle de gouvernance stratégique en matière de données et d'information sur la santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Structure de gouvernance des données et de l'information sur la santé, qui prend en compte les intervenants internes et externes et comprend l'orientation stratégique, la supervision, le recours aux échelons supérieurs et la prise de décisions pour assurer l'harmonisation avec les principes globaux et le carnet de route en matière de données et d'information sur la santé.</li> <li>• Des mécanismes de surveillance assurent une harmonisation avec la structure de gouvernance stratégique ainsi que les programmes de technologies numériques et de TI de l'organisme, ce qui permet la collaboration dans les domaines d'intérêts communs (p. ex. politiques relatives aux données des TI, architecture, gestion de l'identité).</li> <li>• Cette compétence comprend aussi le suivi des progrès au chapitre du carnet de route et de l'exposition aux risques, et prend en compte les possibilités de réutiliser les banques de données ou compétences internes existantes et d'exploiter celles des partenaires de confiance.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Méthodologie d'élaboration de la structure de gouvernance stratégique en matière de données et d'information sur la santé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modèle ou tableau des responsabilités liées à la gouvernance stratégique en matière de données et d'information sur la santé</li> <li>• Mandats des groupes de gouvernance stratégique en matière de données et d'information sur la santé</li> <li>• Mandat du secrétariat de gouvernance stratégique en matière de données et d'information sur la santé</li> </ul>

## Questions stratégiques et opérationnelles — SG2

Questions stratégiques	Questions opérationnelles
<ul style="list-style-type: none"><li>• Comment nous assurons-nous que la stratégie organisationnelle cadre avec les stratégies et carnets de route opérationnels, de TI, liés aux données et à l'information sur la santé et autres?</li><li>• Comment harmonisons-nous la stratégie de notre organisme avec celle de nos organismes pairs afin de réduire au minimum le chevauchement et la concurrence inutile en matière de données et d'enseignements?</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Comment harmonisons-nous les stratégies et carnets de route opérationnels, de TI, liés aux données et à l'information sur la santé et autres avec la stratégie organisationnelle?</li><li>• Comment éliminons-nous les zones grises dans les mandats des différents organismes pairs afin de réduire au minimum le chevauchement et la concurrence inutile?</li><li>• Les membres des groupes de gouvernance stratégique ont-ils une compréhension suffisante du carnet de route en matière de données et d'information sur la santé ainsi que des objectifs connexes (sur le plan organisationnel, du fonctionnement et des TI) pour remplir leur mandat de direction, d'orientation et de supervision?</li></ul>

## Description des niveaux de compétence — SG2

De base	Limitée	Avérée	Bonne
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une structure de gouvernance stratégique en matière de données et d'information sur la santé a été établie, mais elle n'est pas distincte des autres structures de gouvernance.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un groupe de gouvernance stratégique en matière de données et d'information sur la santé a été formé; il fournit des conseils et des recommandations à d'autres groupes de gouvernance stratégique (organisationnelle, de fonctionnement et de TI), mais n'a pas de fonctions de surveillance officielles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le groupe de gouvernance stratégique en matière de données et d'information sur la santé dispose du même niveau de responsabilité que les groupes de gouvernance stratégique en matière de fonctionnement et de TI, et tous relèvent du groupe de gouvernance stratégique organisationnelle.</li> <li>• Le groupe de gouvernance responsable du carnet de route en matière de données et d'information sur la santé surveille les aspects des initiatives stratégiques organisationnelles, de fonctionnement et de TI de base sous sa responsabilité, ainsi que les initiatives portant sur les données et l'information sur la santé qui favorisent l'utilisation des enseignements au sein de l'organisme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les activités liées à la gouvernance stratégique en matière de données et d'information sur la santé sont assurées par un secrétariat officiel. Ce secrétariat est également responsable de surveiller les progrès dans la réalisation du carnet de route lié aux données et à l'information sur la santé, notamment les principaux produits livrables, les avantages retirés, le suivi des échéanciers et des coûts, ainsi que la conformité aux décisions convenues, et d'en faire rapport au groupe de gouvernance stratégique en matière de fonctionnement.</li> <li>• La structure de gouvernance stratégique en matière de données et d'information sur la santé s'étend au-delà de l'organisme et prend en compte les activités de partenaires clés.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La gouvernance stratégique en matière de données et d'information sur la santé est intégrée à la gouvernance stratégique organisationnelle, de fonctionnement ou de TI.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La gouvernance stratégique en matière de données et d'information sur la santé couvre donc seulement les initiatives stratégiques organisationnelles, de fonctionnement et de TI de base précisées par le groupe de gouvernance concerné.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le groupe de gouvernance stratégique en matière de données et d'information sur la santé est responsable de la mise en œuvre du carnet de route approuvé ainsi que des initiatives stratégiques connexes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le groupe de gouvernance stratégique en matière de données et d'information sur la santé s'assure que l'organisme dispose des capacités et des compétences nécessaires à la réalisation de ses engagements stratégiques.</li> </ul>

## Stratégie et gouvernance (SG) 3 : Modèle de gouvernance opérationnelle en matière de données et d'information sur la santé

### Description de la compétence — SG3

Code	Compétence	Définition	Principales pratiques	Artéfacts
SG3	Modèle de gouvernance opérationnelle en matière de données et d'information sur la santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rôles et responsabilités associés aux pouvoirs décisionnels en matière de données et d'information sur la santé, aux activités de fonctionnement, à la formation et à la relation avec la gouvernance des programmes de technologies numériques et de TI, afin de permettre la collaboration dans les domaines d'intérêts communs (p. ex. sécurité et cheminement des données, trousse d'outils d'analyse, expérience utilisateur).</li> <li>• Cette compétence devrait dans la mesure du possible comprendre la liste, mise à jour au besoin, des postes associés à ces rôles au sein de l'organisme (p. ex. directeur général des données, gardien des données, analyste de données).</li> <li>• Elle peut inclure des pratiques liées à la continuité des activités, des tests de reprise après sinistre et l'utilisation des technologies mobiles, numériques et de messagerie électronique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Méthodologie d'élaboration de la structure de gouvernance opérationnelle en matière de données et d'information sur la santé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modèle ou tableau des responsabilités liées à la gouvernance opérationnelle en matière de données et d'information sur la santé</li> <li>• Mandats des groupes de gouvernance opérationnelle en matière de données et d'information sur la santé</li> <li>• Descriptions des postes associés aux données et à l'information sur la santé (p. ex. gardien des données, dépositaire des données)</li> <li>• Modèle de financement opérationnel pour les données et l'information sur la santé</li> </ul>

## Questions stratégiques et opérationnelles — SG3

Questions stratégiques	Questions opérationnelles
<ul style="list-style-type: none"><li>• Sans objet.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Dans quelle mesure la structure de gouvernance opérationnelle en matière de données et d'information sur la santé cadre-t-elle avec la structure de gouvernance opérationnelle en matière de fonctionnement et de TI? Et avec les différentes structures de gouvernance stratégique?</li><li>• Quels sont les chevauchements ou les zones grises dans les structures de gouvernance liées aux données et à l'information sur la santé, au fonctionnement et aux TI? Comment procédons-nous pour repérer les zones grises et les chevauchements, pour les présenter aux échelons supérieurs et pour les éliminer?</li><li>• Disposons-nous de fonds suffisants pour assurer le maintien des compétences (fondamentales) en matière de données et d'information sur la santé?</li></ul>

## Description des niveaux de compétence — SG3

De base	Limitée	Avérée	Bonne
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une structure de gouvernance opérationnelle en matière de données et d'information sur la santé a été établie (des responsabilités et des rôles ont notamment été définis), mais elle n'est pas distincte des autres structures de gouvernance.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une structure de gouvernance opérationnelle en matière de données et d'information sur la santé a été partiellement mise en place; des unités organisationnelles sont responsables de certaines banques de données et d'information sur la santé (p. ex. bases de données opérationnelles) et compétences en matière de données et d'information sur la santé (p. ex. politique de respect de la vie privée, ententes de partage de données, normes de données).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des unités organisationnelles ont été créées pour s'occuper des questions opérationnelles liées aux données et à l'information sur la santé, chacune ayant un mandat bien défini et étant responsable d'un ensemble précis de banques de données et d'information sur la santé ou de compétences.</li> <li>• Ces unités ont aussi des responsabilités précises en ce qui concerne les aspects des initiatives opérationnelles en matière de fonctionnement et de TI de base qui touchent les données et l'information sur la santé, et les initiatives qui favorisent l'utilisation des enseignements au sein de l'organisme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les unités organisationnelles chargées des questions opérationnelles en matière de données et d'information sur la santé reçoivent des conseils du groupe de gouvernance stratégique, et elles lui présentent périodiquement des rapports sur les progrès dans la réalisation du carnet de route en matière de données et d'information sur la santé, notamment sur les produits livrables, les avantages retirés, le suivi des échéanciers et des coûts, ainsi que la conformité aux décisions convenues.</li> <li>• La portée des responsabilités de ces unités dépasse l'organisme et s'étend à des partenaires clés (p. ex. elle englobe les normes de données sur la santé pour l'ensemble des ministères et organismes).</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La gouvernance opérationnelle en matière de données et d'information sur la santé est intégrée au modèle de gouvernance opérationnelle en matière de fonctionnement ou de TI.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La gouvernance opérationnelle en matière de données et d'information sur la santé couvre seulement les principales banques de données et d'information sur la santé et les compétences essentielles à la réalisation des initiatives opérationnelles, de fonctionnement et de TI de base.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ces unités veillent collectivement à la mise en œuvre du carnet de route approuvé en matière de données et d'information sur la santé ainsi que des initiatives stratégiques connexes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ces unités sont également chargées de répondre aux besoins stratégiques et opérationnels de l'organisme au chapitre des compétences et de l'effectif en matière de données et d'information sur la santé.</li> </ul>

## Stratégie et gouvernance (SG) 4 : Gestion des risques en matière de données et d'information sur la santé

### Description de la compétence — SG4

Code	Compétence	Définition	Principales pratiques	Artéfacts
SG4	Gestion des risques en matière de données et d'information sur la santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadre définissant le degré de tolérance aux risques de l'organisme, les processus d'évaluation des risques individuels et les pouvoirs décisionnels consécutifs à l'analyse. Cette compétence prend en compte les risques négatifs (p. ex. préjudices découlant d'atteintes à la sécurité) et les risques positifs (p. ex. ne pas tirer tous les avantages potentiels du partage de données et d'information sur la santé), les stratégies visant à réduire les risques en deçà du niveau toléré par l'organisme et les questions éthiques (p. ex. utilisation prévue des actifs et conséquences imprévues de leur utilisation).</li> <li>• La compétence couvre les 2 volets suivants des risques liés à la sécurité des données et de l'information sur la santé : protection contre les menaces délibérées et protection contre les menaces non intentionnelles (p. ex. perte de données et d'information sur la santé faute de sauvegardes, formats de fichiers non pris en charge ou perte du mot de passe permettant d'accéder à un fichier chiffré).</li> <li>• Elle prévoit aussi l'évaluation explicite de la probabilité des risques et de leurs conséquences avant et après l'application des mesures d'atténuation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadre et lignes directrices de gestion des risques liés aux données</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Code d'éthique s'appliquant aux données et à l'information sur la santé (organisme, clients, intelligence artificielle)</li> <li>• Évaluations des risques liés aux données, mesures d'atténuation et registres connexes</li> <li>• Énoncé sur la tolérance aux risques liés aux données</li> </ul>

## Questions stratégiques et opérationnelles — SG4

Questions stratégiques	Questions opérationnelles
<ul style="list-style-type: none"><li>• Comment pouvons-nous utiliser les données et l'information pour prévenir les « catastrophes » (au lieu d'avoir à composer avec leurs conséquences)?</li><li>• En quoi nos résultats à long terme seraient-ils menacés si nous n'utilisons pas plus efficacement les données et l'information?</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Quel est notre niveau d'exposition actuel aux risques négatifs (p. ex. préjudices découlant d'atteintes à la sécurité) et quelle stratégie d'atténuation des risques avons-nous adoptée?</li><li>• Quel est notre niveau d'exposition actuel aux risques positifs (p. ex. ne pas tirer rapidement tous les avantages potentiels du partage de données)? Pourrions-nous réduire au minimum ces risques sans accroître les risques négatifs au-delà de ce que nous pouvons tolérer?</li></ul>

## Description des niveaux de compétence — SG4

De base	Limitée	Avérée	Bonne
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'organisme a défini un cadre général de gestion des risques liés aux données qui couvre entre autres aspects le respect de la vie privée et la sécurité des données.</li> <li>• Des liens mènent aux politiques et aux lignes directrices pertinentes, s'il y a lieu.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une politique officielle a été mise en place pour permettre une gestion d'ensemble des risques liés aux données.</li> <li>• L'évaluation des risques liés aux données est effectuée par domaine de risque (respect de la vie privée, sécurité, etc.) et porte surtout sur les banques de données plus sensibles.</li> <li>• Les responsabilités concernant la surveillance des risques liés aux données n'ont pas été définies, ou encore elles sont sous-entendues ou exercées de façon incohérente.</li> <li>• Le degré de tolérance aux risques de l'organisme n'a pas été défini explicitement, et aucune mesure n'est en place pour évaluer le niveau de risques associé à ses banques de données.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un cadre de gestion des risques liés aux données a été défini pour la mise en œuvre de la politique; il établit l'orientation générale de la gestion des risques associés aux cheminements et fichiers de données de l'organisme.</li> <li>• Un processus officiel d'évaluation et de gestion intégrées des risques liés aux données ainsi que des modèles connexes ont été mis en place et couvrent les divers aspects de ces risques (respect de la vie privée, sécurité, etc.).</li> <li>• Les responsabilités concernant la surveillance des risques liés aux données ont été définies explicitement et elles sont exercées de façon cohérente.</li> <li>• Le degré de tolérance aux risques de l'organisme a été défini explicitement, et des mesures normalisées ont été mises en place pour le suivi du niveau de risques associé aux banques de données ordinaires et de données sensibles de l'organisme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La politique et les processus de gestion des risques liés aux données sont coordonnés et mis en œuvre de façon cohérente, conformément au cadre de gestion des risques liés aux données.</li> <li>• Les risques liés aux données sont gérés de manière proactive, en tant que partie intégrante du cycle de vie des projets de données.</li> <li>• S'il y a lieu, des mesures ont été prises en vue d'une coordination ou d'une harmonisation du cadre de gestion des risques liés aux données avec des partenaires clés.</li> <li>• Des mécanismes — pour la plupart automatisés — ont été mis en place pour assurer et surveiller le respect de la politique et des processus de gestion des risques liés aux données, sur le plan notamment du respect de la vie privée et de la sécurité.</li> <li>• Un registre des vérifications et des mécanismes d'analyse ont été mis en place pour appuyer la gestion des risques liés aux données.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le renforcement des connaissances sur la gestion des risques liés aux données ne concerne que les personnes qui participent activement au processus.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toutes les personnes qui doivent connaître le cadre de gestion des risques liés aux données obtiennent l'information dont elles ont besoin.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une formation sur le cadre de gestion des risques liés aux données est offerte à l'échelle de l'organisme, en fonction des besoins de la direction et du personnel.</li> </ul>

## Actifs et normes (AN) 2 : Normes de données organisationnelles

### Description de la compétence — AN2

Code	Compétence	Définition	Principales pratiques	Artéfacts
AN2	Normes de données organisationnelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ensemble de normes de données qui apporte de la valeur et une structure au contenu des banques de données de l'organisme (normes relatives au contenu des données), qui simplifie le transfert de données entre les systèmes (normes d'échange de données) et qui permet une interaction utile au niveau des données et des processus opérationnels.</li> <li>• Les fichiers minimaux, c'est-à-dire les éléments de données clés pour produire une analyse, peuvent servir de point de départ.</li> <li>• Cette compétence comprend l'utilisation de normes relatives au contenu des données reconnues à grande échelle (p. ex. CIM-10, SNOMED CT) et de normes d'échange de données (p. ex. norme FHIR de HL7).</li> <li>• Elle englobe aussi les spécifications de mise en œuvre de ces normes pour la transmission, la traduction et la transformation des données, lorsque celles-ci cheminent d'une plateforme à l'autre.</li> <li>• Elle prend en compte le traitement du langage naturel et la conversion des normes de données.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lignes directrices relatives à la gestion des normes de données organisationnelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Normes relatives au contenu des données et spécifications connexes</li> <li>• Normes d'échange de données et spécifications connexes</li> </ul>

## Questions stratégiques et opérationnelles — AN2

Questions stratégiques	Questions opérationnelles
<ul style="list-style-type: none"><li>• Sans objet.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Comment utilisons-nous les normes de données pour partager et intégrer les données à l'interne et avec les intervenants?</li><li>• Comment pouvons-nous assurer la pertinence et l'utilisation optimale des normes que nous administrons?</li></ul>

## Description des niveaux de compétence — AN2

De base	Limitée	Avérée	Bonne
<ul style="list-style-type: none"> <li>Des mécanismes sont en train d'être instaurés pour gérer globalement les normes de données organisationnelles et les spécifications connexes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des pratiques clés relatives aux normes de données organisationnelles (p. ex. inventaire des normes de données et des spécifications connexes, mise en correspondance avec les cheminements et fichiers de données), et des lignes directrices connexes, ont été mises en place.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des pratiques officielles ont été mises en place, ainsi qu'un ensemble de processus définis et de modèles et lignes directrices connexes, afin d'orienter la production d'artéfacts de normes de données organisationnelles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les normes de données organisationnelles sont gérées et mises en œuvre de façon cohérente au niveau des cheminements et fichiers de données de l'organisme.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Il est souvent très difficile de gérer les normes de données organisationnelles, faute de pratiques ou de concordance dans ces pratiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'inventaire des normes de données et des spécifications connexes ainsi que les renseignements sur la mise en correspondance avec les cheminements et fichiers de données se limitent principalement au contenu géré par l'organisme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les artéfacts de normes de données organisationnelles (p. ex. inventaire des normes de données et des spécifications connexes, mise en correspondance avec les cheminements et fichiers de données, évaluations des normes de données et des spécifications) couvrent une grande partie des cheminements et fichiers de données en place dans l'organisme; ils sont utilisés dans le cadre de tous les programmes et projets pertinents.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des mesures ont été prises en vue d'une coordination ou d'une harmonisation des normes de données organisationnelles avec des partenaires clés associés aux cheminements et fichiers de données connexes.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le renforcement des connaissances sur les pratiques de gestion des normes de données organisationnelles ne concerne que les unités organisationnelles qui exercent activement ces pratiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une formation sur les normes de données organisationnelles est offerte à l'échelle de l'organisme, en fonction des besoins du personnel.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une formation sur les normes de données organisationnelles est offerte à l'échelle de l'organisme, en fonction des besoins de la direction et du personnel.</li> </ul>

## Actifs et normes (AN) 3 : Modèle de données organisationnel

### Description de la compétence — AN3

Code	Compétence	Définition	Principales pratiques	Artéfacts
AN3	Modèle de données organisationnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modèles de nature conceptuelle, logique et physique des banques de données sur la santé gérées par l'organisme; ces modèles dressent un portrait commun cohérent des données organisationnelles et de leurs interrelations.</li> <li>• Cette compétence comprend les diagrammes (p. ex. diagrammes des entités, des relations ou des catégories), le glossaire des données et les dictionnaires de données techniques de l'organisme, ainsi que les cadres de classification pour les fichiers de données et les registres électroniques (p. ex. concernant la confidentialité).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadre et lignes directrices d'architecture de l'information de l'organisme</li> <li>• Lignes directrices relatives à la modélisation des données de l'organisme</li> <li>• Cadre et lignes directrices de gestion des données de référence</li> <li>• Cadre et lignes directrices de classification des registres électroniques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Architecture d'information de l'organisme</li> <li>• Modèle de données conceptuel</li> <li>• Modèle de données logique</li> <li>• Modèles de données physiques</li> <li>• Glossaire des données de l'organisme</li> <li>• Dictionnaires de données techniques</li> <li>• Dictionnaires de métadonnées et de données de référence</li> </ul>

### Questions stratégiques et opérationnelles — AN3

Questions stratégiques	Questions opérationnelles
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sans objet.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comment pouvons-nous utiliser le modèle de données organisationnel pour accroître à long terme l'actualité des données couplées de qualité et ainsi atteindre nos objectifs organisationnels, de fonctionnement et de TI?</li> </ul>

## Description des niveaux de compétence — AN3

De base	Limitée	Avérée	Bonne
<ul style="list-style-type: none"> <li>Des mécanismes de modélisation des données sont en train d'être instaurés, dans un contexte de programme ou de projet.</li> <li>Des modèles de données (de nature conceptuelle, logique ou physique) peuvent être générés dans le contexte de systèmes d'information ou de projets d'analyse des données précis, mais ils ne sont pas générés à l'échelle de l'organisme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des pratiques clés de modélisation des données (p. ex. liées aux normes, aux méthodes et aux répertoires de modélisation des données, ainsi qu'aux systèmes de classification des données et des fichiers de données), ainsi que des lignes directrices connexes, ont été mises en place.</li> <li>Des dictionnaires de données techniques ont été créés pour les banques de données essentielles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le modèle de données organisationnel est intégré au cadre d'architecture officiel de l'organisme couvrant les activités, l'information, les applications, les technologies et la sécurité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le modèle de données organisationnel est coordonné et mis en œuvre de façon cohérente à l'échelle de l'organisme, conformément au cadre d'architecture organisationnel.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Il faut souvent effectuer une analyse de rétro-ingénierie des fichiers de données, faute de modèles de données ou parce que les modèles de données sont incomplets ou désuets.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La consolidation des modèles de données donne lieu graduellement à un modèle de données organisationnel général (de nature conceptuelle, logique et physique) portant surtout sur les données essentielles de l'organisme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un modèle de données organisationnel couvrant une grande partie des données de l'organisme a été mis en place; il est utilisé dans le cadre de programmes et projets connexes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des mesures ont été prises en vue d'une coordination ou d'une harmonisation du modèle de données organisationnel avec des partenaires clés associés aux cheminements et fichiers de données connexes.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le renforcement des connaissances sur les pratiques de modélisation des données ne concerne que les unités organisationnelles qui exercent activement ces pratiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une formation sur les pratiques liées au modèle de données organisationnel est offerte à toutes les personnes qui exercent activement ces pratiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une formation sur le modèle de données organisationnel est offerte à l'échelle de l'organisme, en fonction des besoins de la direction et du personnel.</li> </ul>

## Actifs et normes (AN) 4 : Pratiques liées aux enseignements tirés des données et de l'information sur la santé de l'organisme

### Description de la compétence — AN4

Code	Compétence	Définition	Principales pratiques	Artéfacts
AN4	Pratiques liées aux enseignements tirés des données et de l'information sur la santé de l'organisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actifs d'analyse des données sur la santé de l'organisme (p. ex. plateformes d'analyse, entrepôts de données) et ensemble de pratiques analytiques permettant l'aide à la prise de décisions fiables et la production d'éléments d'intelligence d'affaires (dont des visualisations des données).</li> <li>• Cette compétence comprend aussi l'élaboration d'indicateurs, de mesures, d'algorithmes et de rapports selon les besoins de l'organisme.</li> <li>• Elle tient compte des considérations éthiques concernant l'interprétabilité, les biais et les répercussions des enseignements générés.</li> <li>• Il est à noter que les enseignements tirés des données et de l'information sur la santé de l'organisme doivent être conformes aux politiques relatives au respect de la vie privée, à la sécurité des données et à la gestion des risques en matière de données.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadre et lignes directrices d'analyse des données organisationnelles</li> <li>• Lignes directrices relatives à la préparation des analyses</li> <li>• Lignes directrices relatives aux visualisations des données</li> <li>• Lignes directrices relatives à la diffusion des analyses</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inventaire des indicateurs</li> <li>• Inventaire des algorithmes</li> </ul>

## Questions stratégiques et opérationnelles — AN4

Questions stratégiques	Questions opérationnelles
<ul style="list-style-type: none"><li>• Comment pouvons-nous adopter les nouvelles tendances en matière d'enseignements et nous y adapter en conformité avec la portée, la stratégie et le mandat de notre organisme?</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Comment pouvons-nous gérer et développer les enseignements en tenant compte des critères de rentabilisation globale?</li><li>• Quelles lacunes dans nos compétences liées à l'analyse font obstacle à la réalisation de notre mandat? Comment pouvons-nous combler ces lacunes (en accédant aux données par des moyens virtuels ou physiques)?</li><li>• Comment pouvons-nous créer des enseignements pour l'organisme en améliorant le libre-service à partir des banques de données organisationnelles? Comment pouvons-nous les élargir aux partenaires qui voudraient y avoir accès?</li></ul>

## Description des niveaux de compétence — AN4

De base	Limitée	Avérée	Bonne
<ul style="list-style-type: none"> <li>L'organisme reconnaît qu'il est essentiel de tirer des enseignements de ses données d'analyse et que ce processus devrait être géré à l'échelle de l'organisme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des pratiques clés d'analyse des données ont été mises en place.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un cadre des enseignements tirés des données organisationnelles a été mis en place; il intègre des méthodes d'analyse des données à l'échelle de l'organisme et couvre tout le cycle de vie des analyses (exigences, collecte, préparation, intégration et analyse des données, production des visualisations ou des rapports connexes, et génération des enseignements).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les activités d'analyse des données organisationnelles sont coordonnées et mises en œuvre de façon cohérente au sein de l'organisme, conformément au cadre de gestion des enseignements tirés des données organisationnelles.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Il est souvent très difficile de tirer des enseignements des données de l'organisme, faute de pratiques d'analyse des données ou de concordance dans ces pratiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les activités d'analyse des données visent principalement les fichiers de données de base de l'organisme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des artefacts d'enseignements tirés des données organisationnelles (p. ex. cadres d'étude, fichiers de données d'analyse couplées, algorithmes, visualisations de données, rapports, indicateurs) sont produits; ils couvrent une grande partie des données organisationnelles et sont utilisés dans le cadre de tous les programmes et projets connexes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des mesures ont été prises en vue d'une coordination ou d'une harmonisation des enseignements tirés des données organisationnelles avec des partenaires clés associés aux activités d'analyse des données organisationnelles ou touchés par celles-ci.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le renforcement des connaissances sur l'analyse des données ne concerne que les unités organisationnelles qui participent activement à ces activités.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une formation sur les enseignements tirés des données organisationnelles est offerte à l'échelle de l'organisme, en fonction des besoins du personnel.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une formation sur les enseignements tirés des données organisationnelles est offerte à l'échelle de l'organisme, en fonction des besoins de la direction et du personnel.</li> </ul>



**ICIS Ottawa**

495, chemin Richmond  
Bureau 600  
Ottawa (Ont.)  
K2A 4H6  
**613-241-7860**

**ICIS Toronto**

4110, rue Yonge  
Bureau 300  
Toronto (Ont.)  
M2P 2B7  
**416-481-2002**

**ICIS Victoria**

880, rue Douglas  
Bureau 600  
Victoria (C.-B.)  
V8W 2B7  
**250-220-4100**

**ICIS Montréal**

1010, rue Sherbrooke Ouest  
Bureau 602  
Montréal (Qc)  
H3A 2R7  
**514-842-2226**

---

icis.ca

21992-0520

